

# DOSSIER DE CONCERTATION

14 MARS / 14 MAI 2022

# RÉAMENAGEMENT DE L'AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE ET DE LA RUE DU PREMIER FILM // LYON 8<sup>e</sup>

**GRANDLYON**  
la métropole

# SOMMAIRE

---

## **3 INTRODUCTION**

- 4 Préambule
- 5 Les périmètres de projet
- 6 Les enjeux du réaménagement

---

## **7 LA DÉMARCHE DE CONCERTATION**

- 8 Les attentes de la concertation
- 9 La démarche et les modalités de concertation
- 10 Les étapes du projet

---

## **12 LA NATURE ET LA FORME DES ESPACES DE L'AVENUE**

- 13 La morphologie des espaces publics
- 19 L'organisation des espaces publics
- 22 La morphologie du bâti
- 26 Le patrimoine

---

## **29 LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS SUR L'AVENUE**

- 30 Le vélo sur l'avenue
- 31 Le stationnement public
- 32 Les livraisons
- 33 Les accès automobiles
- 34 Les espaces piétons
- 35 La circulation piétonne sur l'axe et ses alentours
- 36 Quelques dysfonctionnements liés aux mobilités

---

## **37 LES AMBIANCES DE L'AVENUE**

- 38 Les séquences de l'avenue
- 41 Les revêtements et mobiliers urbains
- 43 L'approche climatique de l'avenue
- 44 Les espaces végétalisés et itinéraires de promenades

---

## **46 CONSOMMER, ÉTUDIER, SE CULTIVER, SE DIVERTIR**

- 47 La programmation des rez-de-chaussée
- 51 Les équipements dans le secteur élargi
- 52 Espaces de divertissement et d'accueil d'évènements culturels
- 53 Les caractéristiques de la rue du Premier Film
- 54 Les zones d'attractivité

---

## **55 ANNEXE : LA DÉLIBÉRATION**



---

# INTRODUCTION

# PRÉAMBULE

Le présent dossier de concertation est établi conformément à la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 24 janvier 2022 (délibération n° 2022-0917) qui approuve les objectifs du projet de requalification de l'avenue des frères Lumière, et fixe les modalités de la concertation préalable engagée au premier trimestre 2022 (du 14 mars au 14 mai).

Ce document fournit une analyse urbaine, paysagère et du fonctionnement de l'avenue des Frères Lumière. La concertation préalable doit permettre de partager et compléter ce diagnostic, puis d'identifier et de qualifier les enjeux et objectifs du réaménagement.

Portant sur un périmètre d'étude restreint aux espaces publics d'une section de l'avenue et d'une section de la rue du Premier Film, ce diagnostic concerne un périmètre de réflexion plus élargi au quartier Monplaisir.

A l'issue de cette phase de concertation préalable, la Métropole de Lyon désignera une équipe de maîtrise d'œuvre (paysagistes, architectes...) pour concevoir le projet de réaménagement.

La présente concertation a pour objectif de recueillir l'avis de l'ensemble des usagers et riverains de Monplaisir : le bilan qui sera ensuite tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.

**VOS CONTRIBUTIONS SONT DONC ESSENTIELLES !**



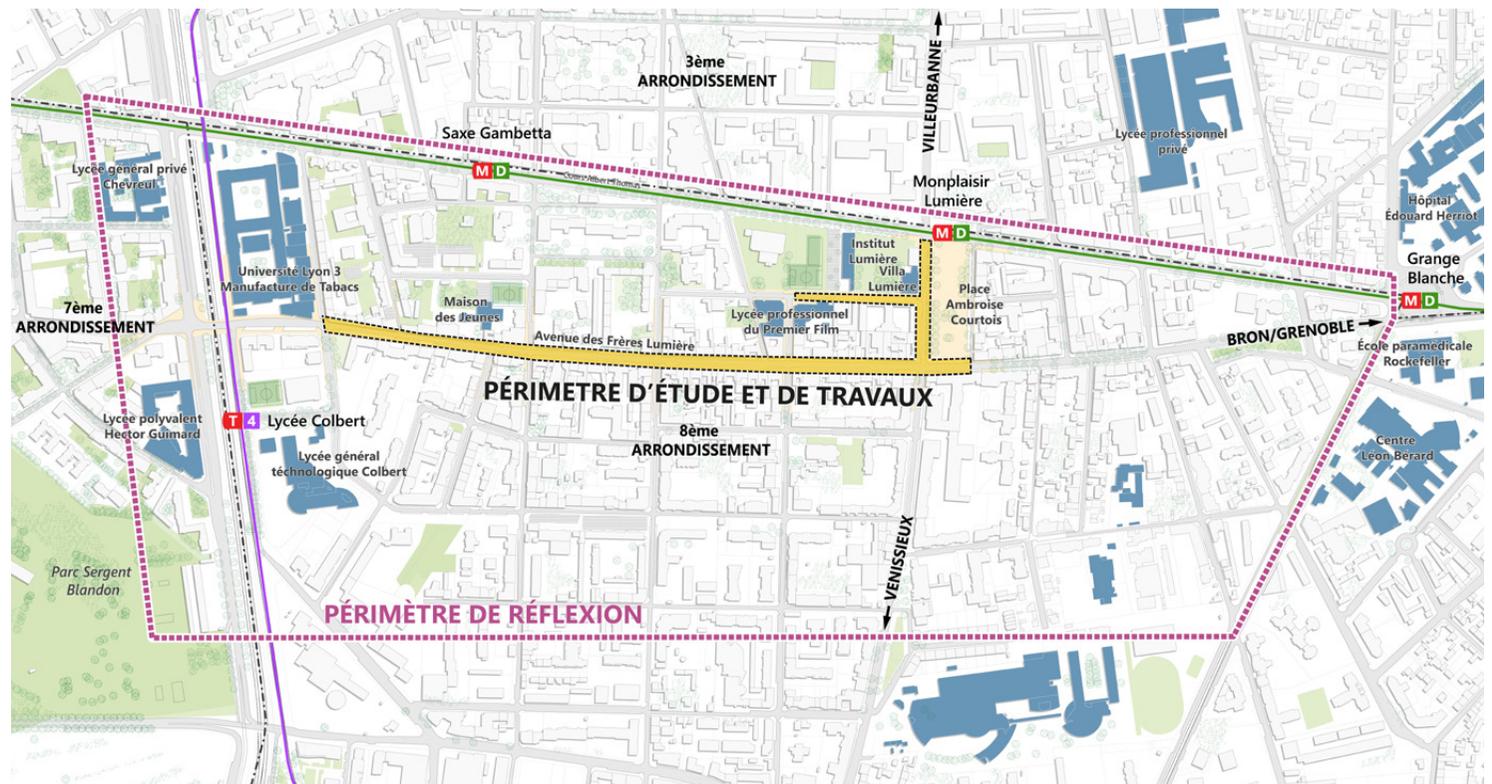
# LES PÉRIMÈTRES DE PROJET

Le périmètre de l'opération s'étend sur les axes suivants :

- L'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jovet et la place Ambroise Courtois, de façade à façade,
- La chaussée ouest de la place Ambroise Courtois,
- La rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois, de façade à façade,

C'est sur ce périmètre précis que le projet de réaménagement et les travaux sont prévus. D'autres éléments issus du diagnostic pourront permettre d'engager des réflexions à l'échelle du vaste du projet mais ne seront pas mis en œuvre dans le cadre du présent projet.

La place Ambroise Courtois elle-même n'est pas amenée à être requalifiée car elle présente un aménagement en cohérence avec les usages et les nombreuses activités qu'elle accueille tout au long de l'année. Cependant, en lien avec la présente opération, un projet de replantation d'arbres a débuté sur la place, afin de remplacer les platanes qui avaient dû être abattus suite à une infection par le chancre du platane.



# LES ENJEUX DU RÉAMÉNAGEMENT

Différents enjeux ont été identifiés préalablement au diagnostic et figurent dans la délibération :

- **Apaiser l'avenue** : réduire et apaiser la circulation, améliorer le confort piéton et permettre une cyclabilité de l'avenue, notamment en pratique familiale.
- **Végétaliser l'avenue** : apporter un maximum de végétation sur l'avenue (arbres et bandes plantées) et replanter la place Ambroise Courtois suite aux abattages des dernières années (chancre du platane).
- **Intégrer les usages et équipements existants et augmenter leur accessibilité** (nombreux commerces, marché forain, Institut lumière, MJC, groupes scolaires...).
- **Poursuivre le projet d'aménagement de la rue du Premier Film** jusqu'au parvis du lycée.

Ils peuvent être déclinés comme suit pour chacun des espaces de la zone de projet :

## > Avenue des frères Lumière (1 & 2)

Artère commerçante et très fréquentée du 8ème arrondissement, l'avenue des frères Lumière est l'axe principal du quartier Monplaisir. Elle ne constitue pourtant pas un espace public de qualité à la hauteur des usages qui s'y déroulent : circulation automobile perçue comme très présente, cheminements piétons peu confortables sur certaines portions, itinéraires cyclables continus mais peu sécurisés, stationnement automobile gênant sur les emplacements livraisons et les voies cyclables, absence totale de végétation et donc de fraîcheur, etc.

Dans ce cadre, il existe donc un potentiel important pour redonner à l'avenue son caractère d'espace public majeur du quartier, favorable aux mobilités actives et offrant un paysage végétal plus généreux.

## > Rue du Premier Film (3)

La rue du Premier Film, parallèle à l'avenue des Frères Lumière et située au nord de cette dernière, présente un caractère historique fort (en 1895, Louis Lumière filma le 1er film de l'histoire du cinéma : la sortie des usines Lumière). La section est de la rue a été réservée à la circulation des piétons et des vélos il y a quelques années, apaisant l'espace situé entre l'Institut Lumière et l'école maternelle et primaire Lumière. Or, aucun aménagement n'est venu accompagner cette piétonisation de la rue du Premier Film qui est amenée à se pérenniser. Dans ce cadre, il est souhaité une requalification de la section de la rue du Premier Film, entre la rue du Docteur Gélibert et la place Ambroise Courtois, en lien avec son nouveau fonctionnement.

## > Place Ambroise Courtois (4)

La chaussée ouest de la place Ambroise Courtois présente également des potentialités d'amélioration. Cette voirie, qui relie l'avenue des Frères Lumière au cours Albert Thomas, est une voirie large qui fragmente l'espace et crée une coupure entre l'esplanade piétonne et la rue du Premier Film, autant qu'avec l'ensemble du front bâti ouest de la place (commerces, cafés, entrée du Musée Lumière...). Elle ne constitue pas un axe propice aux mobilités actives dans le prolongement de la rue du Docteur Rebatel au nord, ni avec la continuité de la rue Antoine Lumière au sud.



1



2



3



4

© Thierry-Fournier - Métropole de Lyon



---

# LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

# LES ATTENTES DE LA CONCERTATION

## > Données d'entrée

- **Apaiser l'avenue** : réduire et apaiser la circulation, améliorer le confort piéton et permettre une cyclabilité de l'avenue, notamment en pratique familiale.
- **Végétaliser l'avenue** : apporter un maximum de végétation sur l'avenue (arbres et bandes plantées) et replanter la place Ambroise Courtois suite aux abattages des dernières années (chancre du platane).
- **Intégrer les usages et équipements existants et augmenter leur accessibilité** (nombreux commerces, marché sur la place, Institut lumière, MJC, groupes scolaires...)
- **Poursuivre le projet de piétonnisation et d'aménagement de la rue du 1er film jusqu'au parvis du lycée.**

Pour donner votre avis et exprimer vos attentes, rendez-vous sur la plateforme participative de la Métropole :

*jeparticipe*  
grandlyon.com

## > Eléments mis à la concertation

La présente concertation a pour objectif de recueillir les contributions et les avis de l'ensemble des usagers et riverains de Monplaisir sur le fonctionnement, les améliorations souhaitables et les transformations envisageables pour l'avenue des frères Lumière et la rue du Premier Film.

Le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.

Les contributions de chacun sont donc essentielles !

Pour guider les contributions, les questions posées sont les suivantes :

### 1) Quelle organisation des mobilités sur la future avenue des Frères Lumière ?

- Comment se déplacer à pieds, en vélo, en voiture ?
- Comment mieux organiser les livraisons ?

### 2) Quels nouveaux usages pour cet espace public ?

- Comment redonner sa place à chacune et chacun (enfants, adolescents, famille, personnes âgées...) ?
- Comment conforter l'attractivité du secteur et développer de nouveaux usages ?

### 3) Quelle place pour le végétal ? Quelles autres pistes pour le rafraîchissement ?

- Comment renforcer la présence du végétal au long de l'avenue ?
- Comment mieux identifier les itinéraires vers les parcs et îlots de fraîcheur existants ?

### 4) Quelle qualité d'aménagement imaginer pour chacun des espaces (revêtement de sol, mobilier urbain, éclairage...) ?

- Pour l'avenue des Frères Lumière
- Pour la rue du Premier Film
- Pour la chaussée Ouest de la place Ambroise Courtois

# LA DÉMARCHE ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

## > Concertation réglementaire

Par délibération du 24 janvier 2022, la Métropole de Lyon a défini les modalités de la concertation préalable. Elle est ouverte à partir du 14 mars 2022 et se prolongera jusqu'au 14 mai 2022.

Un dossier de concertation est mis à la disposition du public ainsi qu'un cahier destiné à recueillir les observations. Il est consultable aux lieux et horaires d'ouverture suivants :

- L'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- La Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz, du lundi au vendredi de 8h45 à 17h, sauf le jeudi, ouverture à 12h15 à 19h45 (ouverture des services à 10h chaque premier et troisième mardi du mois / Pendant les vacances scolaires, fermeture de la Mairie entre 12h30 et 13h45)

Il est consultable par le public aux lieux et horaires d'ouverture suivants :

- L'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- la mairie d'arrondissement de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz, du lundi au vendredi de 8h45 à 17h, sauf le jeudi, ouverture à 12h15 à 19h45,

Le dossier de concertation est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sous la rubrique "Une Métropole en actions", sous rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com).

## > Contributions dématérialisées

Sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com), le public pourra contribuer de façon libre en choisissant parmi les thématiques suivantes :

- Partage de l'espace public et mobilité
- Végétalisation, rafraîchissement, promenade
- Stationnements, livraisons, commerces

Ou en ciblant les lieux suivants :

- Partie Ouest de l'avenue entre les rues Rollet et Saint-Gervais
- Rue du Premier film
- Chaussée Ouest de la place Ambroise Courtois

## > Contributions des publics à la définition des enjeux et attendus du projet

La Métropole met en place plusieurs dispositifs permettant de contribuer à la définition des objectifs de projet qui serviront de base au travail des paysagistes et bureaux d'études qui concevront le projet.

### > Trois "focus groupes" acteurs et usagers

Ce sont des séances de travail avec des catégories d'acteurs et d'usagers ciblés en fonction de leur représentativité et/ou de leur importance d'usage de l'espace public. Sont ainsi organisées :

- Une séance "acteurs socio-éducatifs et culturels"
- Une séance "représentants des habitants"
- Une séance "acteurs économiques"

Ces séances de travail sont réservées aux institutions et représentants des usagers et acteurs (Equipements socio-éducatifs, conseil de quartier, association de commerçants...).

## > Une réunion publique de lancement

Organisée le mardi 29 mars 2022, elle présentera le diagnostic d'analyse et de fonctionnement de l'espace public, ainsi que les pistes d'enjeux et de réaménagement qui seront travaillées au cours des ateliers.

## > Deux séances d'ateliers participatifs

Un atelier thématique (semaine du 11 au 15 avril) :

- Partage de l'espace public et mobilité
- Végétalisation, rafraîchissement, promenade
- Stationnements, livraisons, commerce

Un atelier sur des zooms géographiques (du 2 au 6 mai)

- Partie ouest de l'avenue (entre les rues Rollet et St-Gervais)
- La rue du Premier Film
- La chaussée Ouest de la place Ambroise Courtois

## > Une réunion publique de restitution (été 2022)

**Les réunions publiques et ateliers participatifs sont ouverts à tous. Afin de mieux préparer leur organisation, merci de vous inscrire sur la plateforme numérique de la Métropole :**

*jeparticipe*  
grandlyon.com

## > Autres contributions

En complément de ces dispositifs, des temps de travail spécifiques seront organisés par la ville de Lyon dans le cadre de son dispositif "rue des enfants" autour de l'aménagement de la rue du Premier Film.

## LES ÉTAPES DU PROJET

ÉTUDES PRÉALABLES (NOVEMBRE 2021 À FÉVRIER 2022)

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE (DU 14 MARS AU 14 MAI 2022)

BILAN DE LA CONCERTATION (ÉTÉ 2022)

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PAYSAGISTE / ARCHITECTE / BUREAUX D'ÉTUDES QUI CONCEVRONT  
LE PROJET (SECOND SEMESTRE 2022)

TRAVAIL DE CONCEPTION RÉALISÉ SUR LES BASES DES ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION  
(2023)

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ENTREPRISES QUI RÉALISERONT LES TRAVAUX (PREMIER SEMESTRE 2024)

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT (À PARTIR DE FIN 2024)

**LA SUITE DE CE DOCUMENT EST UN DIAGNOSTIC  
DE L'EXISTANT, QUI AIDERA À RÉPONDRE AUX  
QUESTION DE LA CONCERTATION**



---

# LA NATURE ET LA FORME DES ESPACES DE L'AVENUE

# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

## LA STRUCTURE DE L'AVENUE DE FAÇADE À FAÇADE

### > Un profil presque constant

L'avenue des Frères Lumière présente un profil de 15m en moyenne, oscillant entre 14m et 16m. Ceci, sur la quasi-totalité du segment d'un kilomètre qui s'étend entre les voies SNCF et la place Ambroise Courtois. Le profil ne s'élargit qu'à l'extrémité Ouest de l'avenue, au droit de l'Université Lyon 3, où il atteint plus de 25m de large.

### > Une avenue à l'allure de "rue corridor"(1)

Avec un profil de 15m en moyenne, l'avenue des Frères Lumières est d'un gabarit relativement étroit, défini par deux fronts bâtis quasi-ininterrompus. De plus, l'avenue est tracée selon deux axes rectilignes, générant des perspectives lointaines qui renforcent sa linéarité, et la perception d'une "rue corridor".

### > Deux grandes coupure urbaines (2)

Les voies SNCF à l'Ouest et la place Ambroise Courtois à l'Est, sont deux espaces ouverts au sein d'un tissu urbain très construit. Ce sont deux espaces de respirations, offrant un horizon lointain et un accès au ciel, que ce soit au travers des rails ou par-dessus les toits de la place.

### > Des dilatations de l'espace public (3)

En certains points de l'avenue, des bâtiments, essentiellement contemporains se sont positionnés en recul, permettant d'approfondir le trottoir. Bien que peu nombreuses, ces occurrences permettent de rompre ponctuellement la linéarité de l'avenue et offrent de l'espace à d'autres occupations de l'espace public.

### > Des espaces ouverts privés

Certains espaces ouverts, cours avant ou jardins, sont situés au droit de l'espace public et le plus souvent derrière des clôtures. Ces espaces, bien que non acces-

sibles, établissent des ruptures du front bâti et une extension visuelle de l'espace public. Quand ils sont arborés, ils participent à l'ambiance de l'avenue.

### > Des cours accessibles

De nombreuses cours sont accessibles librement, à minima en journée. Elles constituent une extension de l'espace public dans les coeurs d'îlots, desservant souvent des commerces et autres entreprises en rez-de-chaussée.

### > La rue du Premier Film, un espace plus relâché et paysager à valoriser

La rue du premier film présente un front bâti qui fait face à un enfillement de murs et clôture qui enserrant l'Institut et la Villa Lumière, le gymnase Marcel Dargent ainsi que leurs jardins. Il en découle une rue aux abords plus fluides, aux institutions et grands arbres visibles sur l'espace publics, mais retranchés strictement derrière leurs enceintes. Une identité qui contraste avec la minéralité et stricts alignements de l'avenue, et qui sera à valoriser.

### > Un coeur d'îlot à ouvrir autour de la MJC (4)

La Maison des Jeunes est un groupe de bâtiments singuliers enchâssés dans un système de cours et de venelles aboutissant au jardin et à la rue Saint Hippolyte. Aujourd'hui peu valorisé et dissimulé derrière un grand mur aveugle, cet ensemble mériterait d'être plus largement visible et ouvert aux cheminements du piéton.



1



2



3



4

# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

## LA STRUCTURE DE L'AVENUE DE FAÇADE À FAÇADE



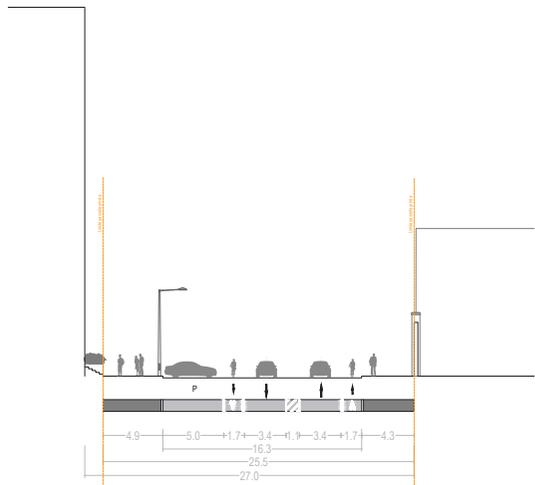
# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

## LA STRUCTURE DE L'AVENUE DE FAÇADE À FAÇADE

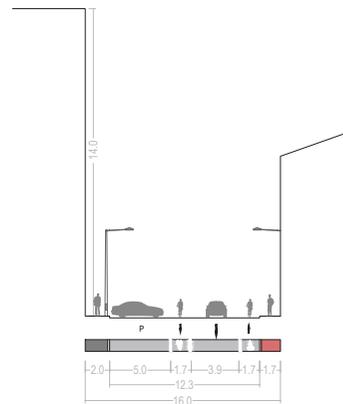


# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

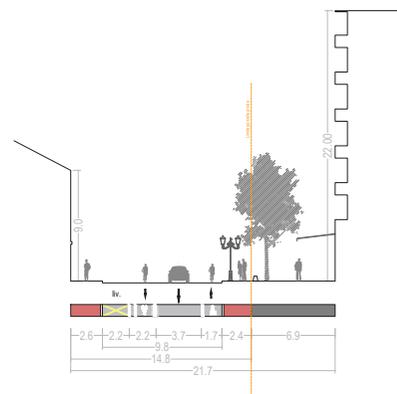
## LA STRUCTURE DE L'AVENUE DE FAÇADE À FAÇADE



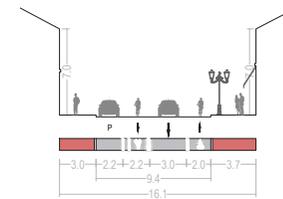
Coupe AA'



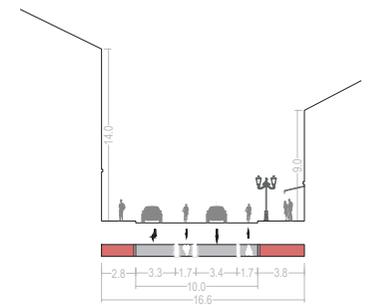
Coupe BB'



Coupe CC'



Coupe DD'

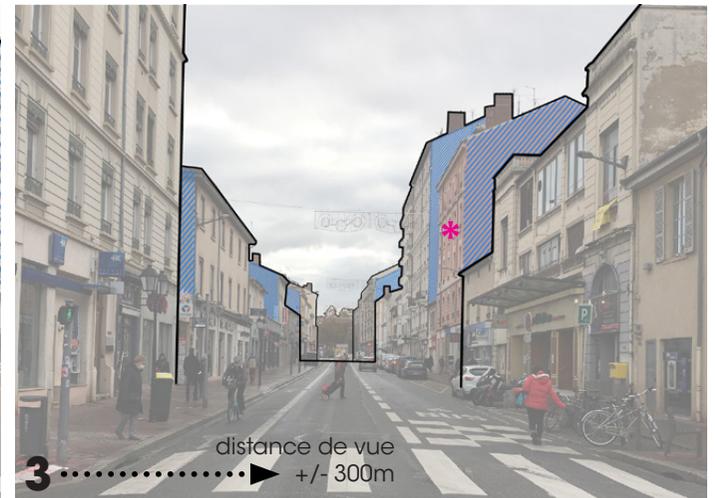


Coupe EE'

# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

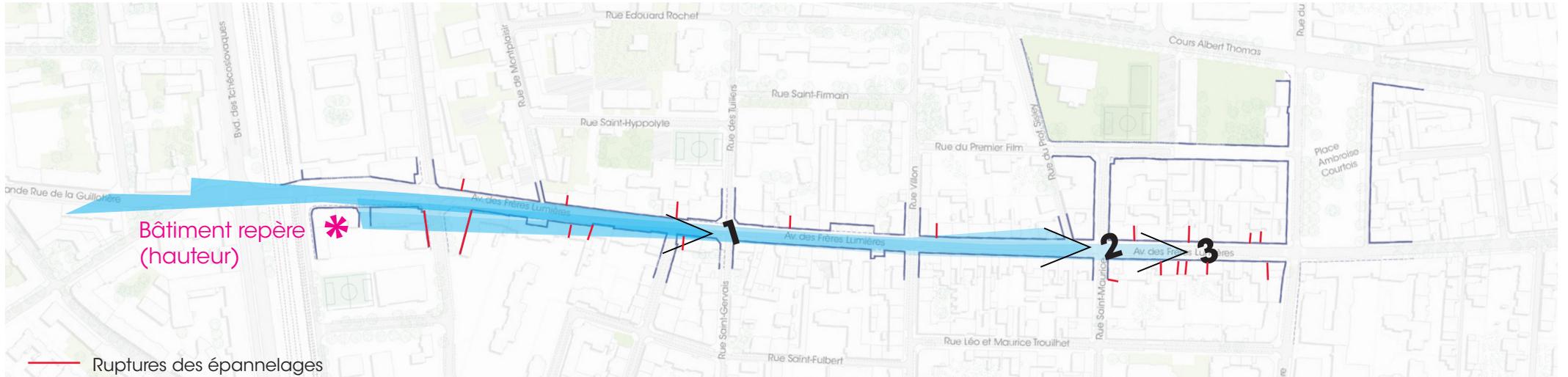
## LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS L'AVENUE / SENS OUEST -> EST

- > Un paysage urbain dessiné exclusivement par les façades avec une profondeur de champ importante, propice à une forme de monotonie
- > Des différences de hauteurs de bâtiments qui introduisent un certain rythme permettant de rompre ponctuellement l'alignement entre façades
- > Des bâtiments repères perceptibles dans les fonds de perspective
- > Quelques ponctuations végétales dont le niveau de développement ne permettent pas de "concurrencer" les façades



# LA MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

## LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS L'AVENUE / SENS EST -> OUEST



# L'ORGANISATION DES ESPACES PUBLICS

## LE PARTAGE DU SOL ENTRE LES DIFFÉRENTES FONCTIONNALITÉS

### > Des trottoirs modestes (1)

Faisant généralement autour de 2,8m de large, les trottoirs se limitent parfois une largeur de seulement 1,6m. Les trottoirs manquent donc de générosité, surtout pour une rue commerciale.

### > Du stationnement en continu (2)

Le stationnement des véhicules occupe une part importante des espaces publics et longe la quasi-totalité de la rive Sud de l'avenue ainsi que des rues transverses. A l'Ouest se situe du stationnement en épi très consommateur d'espace.

### > Des bandes cyclables peu sécurisées (3)

L'avenue est entièrement parcourue par deux bandes cyclables uni-directionnelles, de 2m de large chacune. Ce sont des aménagements confortables par leurs dimensions, desservis par de nombreux parkings vélos. Cependant, elles sont situées sur la chaussée, et celle en rive Sud est traversable par les véhicules souhaitant se garer. Par ailleurs, les véhicules stationnent souvent sur les bandes cyclables, notamment pour les livraisons. Leur confort et leur sécurité sont ainsi réduits, d'autant plus qu'elles ne sont matérialisées que par des marquages au sol.

### > Des mobiliers restreints et peu d'appropriation des trottoirs par les commerces

L'avenue présente peu de mobilier de chaises ou de bancs, essentiellement des assises individuelles seules ou en duo. De plus, seules quelques terrasses de café et quelques étalages permettent l'extension des activités commerciales sur le domaine public.

### > La place Courtois, une esplanade piétonne à raccorder à ses rives

La place Courtois est un grand espace de 9.200 m<sup>2</sup> accueillant des usages variés. Grand espace ouvert il permet l'installation d'événements, de marchés, et de terrasses de restaurants. La station de métro et l'arrêt de bus alimentent la fréquentation de la place. Cependant les voiries périphériques coupent la place des rez-de-chaussée qui la bordent. Les alignements doubles ou simples de stationnement réduisent d'autant plus les relations entre la place et ses rives.

### > Des conflits d'usage sur la Rue du Premier Film (4)

Entre la rue Gélibert et la place Courtois, la rue est majoritairement piétonne. Cependant un segment reste circulé essentiellement pour donner accès à un parking public, et se termine en impasse, générant des demi-tours sur le trottoir. Du stationnement minute, largement irrégulier, se produit pour desservir les équipements. Par ailleurs, la rue conserve l'essentiel de ses aménagements de rue circulée. Ceci appelle à de nouveaux aménagements et à une réorganisation globale de la circulation afin d'aboutir la piétonnisation de la rue.



2



3



4

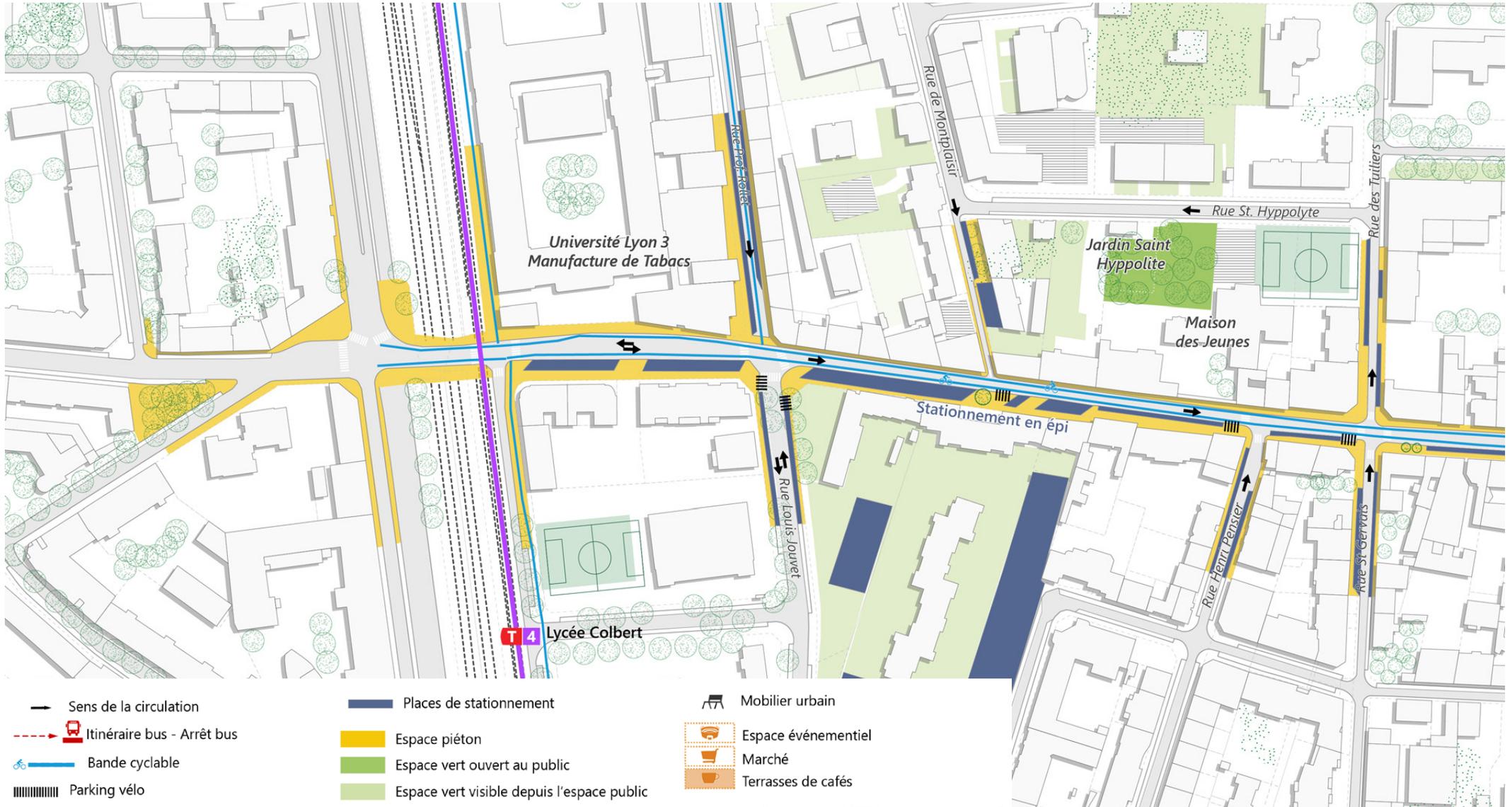


1



# L'ORGANISATION DES ESPACES PUBLICS

## LE PARTAGE DU SOL ENTRE LES DIFFÉRENTES FONCTIONNALITÉS



# L'ORGANISATION DES ESPACES PUBLICS

## LE PARTAGE DU SOL ENTRE LES DIFFÉRENTES FONCTIONNALITÉS



# LA MORPHOLOGIE DU BÂTI

## LES TYPOLOGIES ET SÉQUENCES ARCHITECTURALES

### > Un bâti de faubourg majoritaire, porteur de l'identité de l'avenue (1)

Un tissu de faubourg en lanière, qui date de la seconde moitié du 19e siècle et du début du 20e, constitue la majorité du bâti de l'avenue. Ne dépassant que rarement une hauteur de référence de deux étages au-dessus des rez-de-chaussée, ces bâtiments s'implantent toujours en mitoyenneté et possèdent presque toujours des commerces en rez-de-chaussée. C'est cette typologie qui incarne l'identité de l'avenue des Frères Lumière.

### > Des immeubles collectifs contemporains (2)

Dans la deuxième moitié du 20e siècle, des immeubles résidentiels se sont superposés sur le tissu de faubourg préexistant. Plus hauts, atteignant et dépassant souvent 5 étages de hauteur, ils constituent de nettes émergences visuelles le long de l'avenue. Ils sont de formes architecturales diverses et sont souvent dépourvus de commerces en rez-de-chaussée.

### > Des locaux d'activité en coeur d'îlot (3)

Le tissu de faubourg se caractérise aussi par des locaux d'activité en fond de parcelle. Ils sont accessibles depuis l'avenue au travers de porches et s'organisent souvent autour des cours arrière. Ils sont en rez-de-chaussée uniquement et présentent souvent une architecture typique de petites usines ou ateliers.

### > Des bâtiments remarquables, marqueurs du quartier (3 + 4)

Un certain nombre de bâtiments se distinguent par leur forme architecturale et/ou leur programmation. Il s'agit le plus souvent d'équipements : écoles (3), lycée, université, gymnase. Il s'agit aussi de bâtiments aux formes particulières telles que la villa Winckler, la Villa Lumière, l'immeuble Art Déco (4), ou l'école de danse.

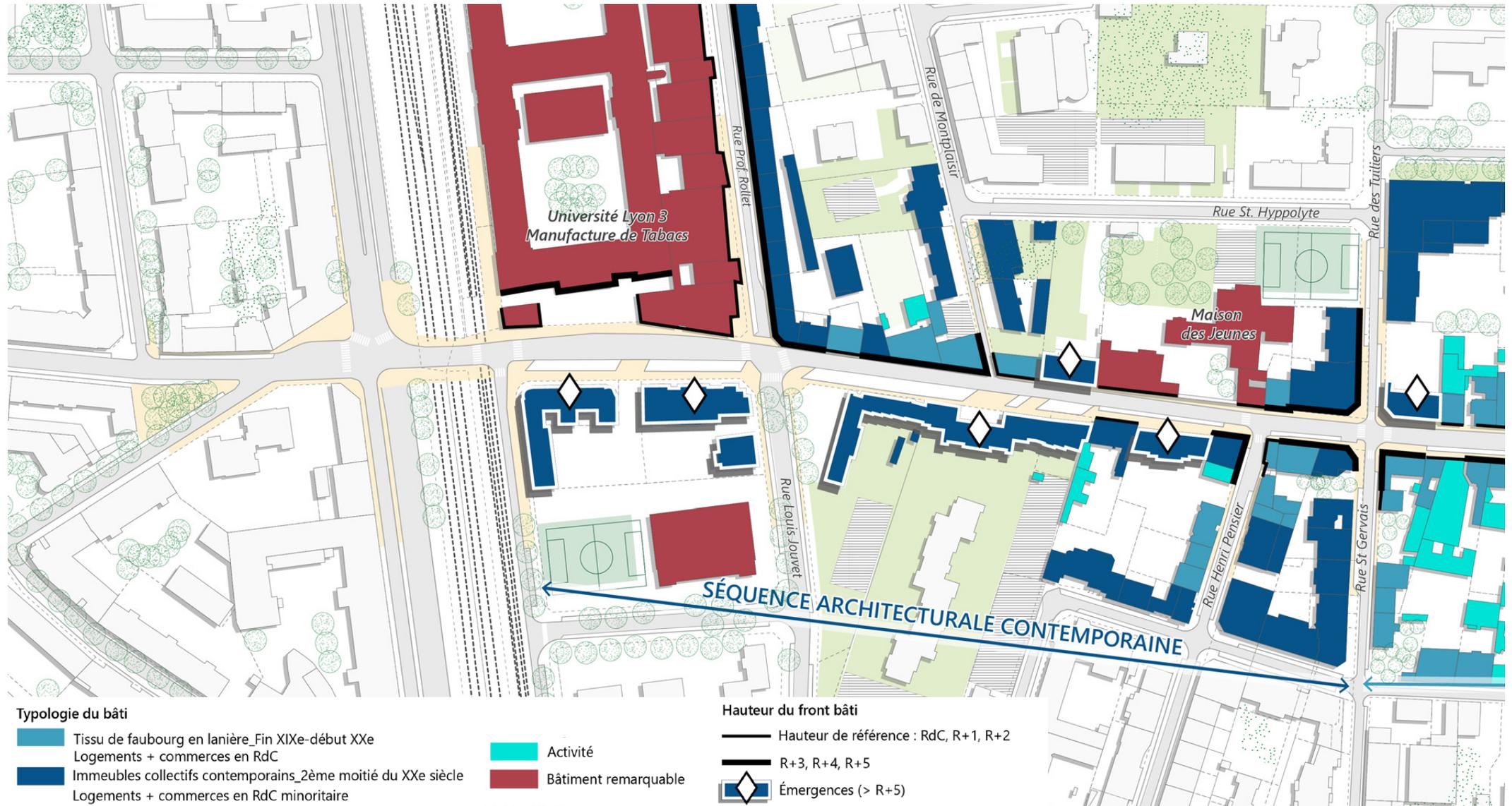
### > Trois séquences architecturales distinctes

A l'Ouest de l'avenue, se concentrent un grand nombre de bâtiments contemporains de grande taille qui ont remplacé la plus grande part du tissu de faubourg préexistant. A partir des rues Tuilliers/Saint-Gervais, la deuxième séquence se caractérise par le maintien du tissu de faubourg en ensemble encore cohérent et largement homogène. La troisième séquence, autour de la rue du Premier Film, se caractérise par les formes diverses des équipements qui la bordent.



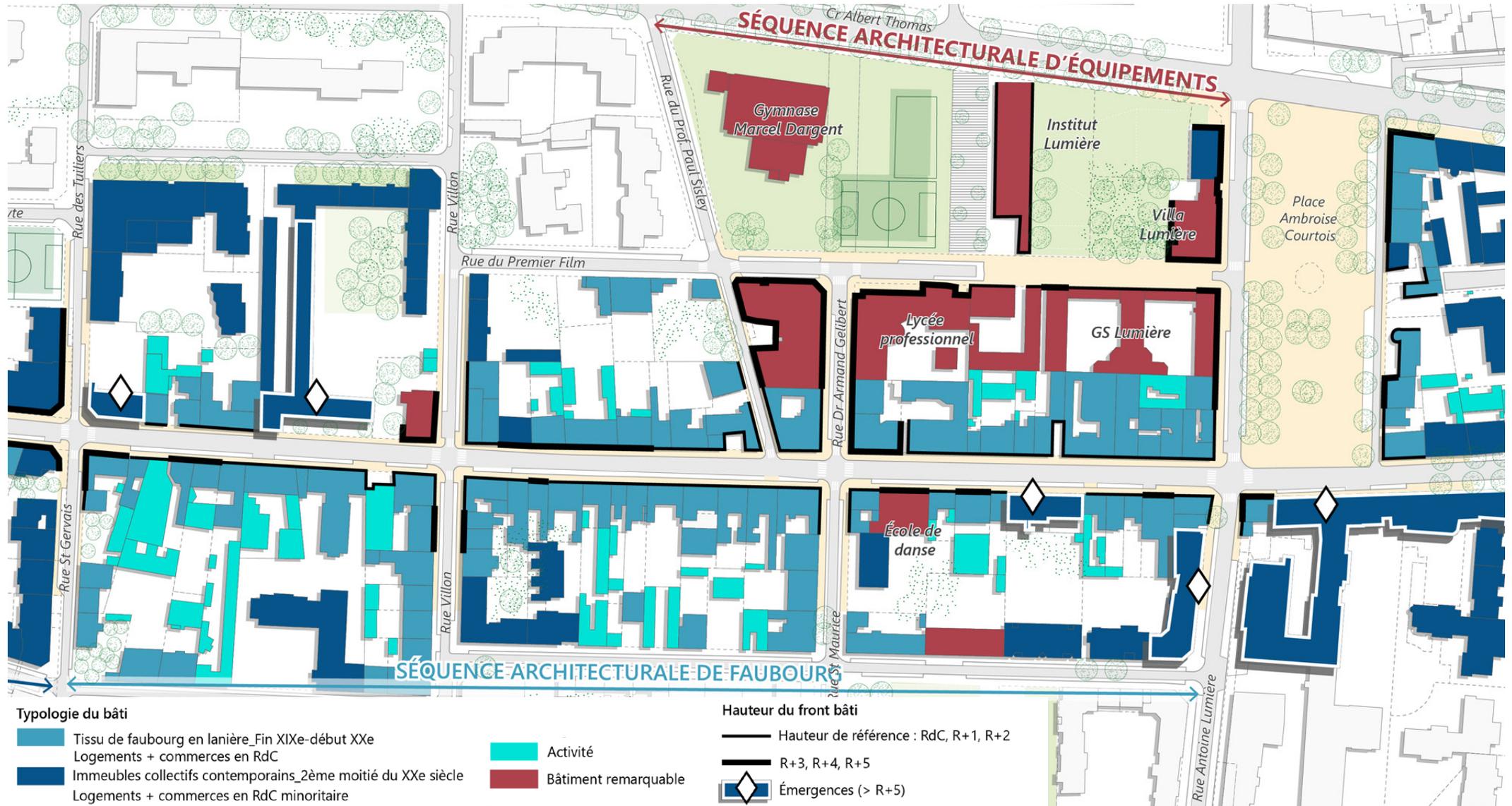
# LA MORPHOLOGIE DU BÂTI

## LES TYPOLOGIES ET SÉQUENCES ARCHITECTURALES



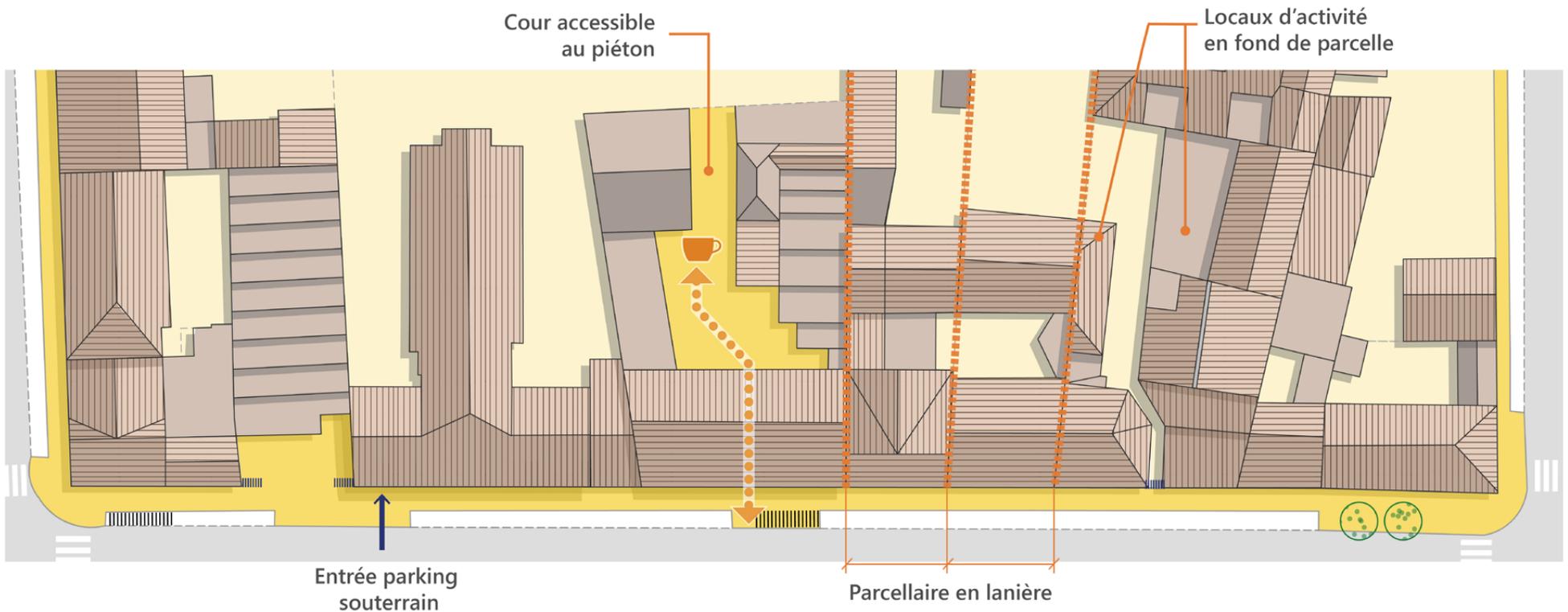
# LA MORPHOLOGIE DU BÂTI

## LES TYPOLOGIES ET SÉQUENCES ARCHITECTURALES



# LA MORPHOLOGIE DU BÂTI

## ANALYSE MORPHOLOGIQUE DU TISSU DE FAUBOURG MAJORITAIRE



# LE PATRIMOINE

## UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER RICHE ET DIVERS

### > Un tissu urbain de faubourg largement préservé

Bien que déstructuré dans sa partie Ouest, la majorité de bâti longeant l'avenue des Frères Lumière offre un ensemble cohérent d'immeubles de faubourg (1). Ceux-ci conservent leur vocation commerciale et artisanale en rez-de-chaussée ainsi qu'une volumétrie et une expression architecturale largement homogènes. Il s'agit de la forme urbaine de référence du secteur. La protection de cet ensemble se fait par le biais d'une Périphérie d'Intérêt Patrimonial, inscrit au PLU.

L'identification de l'avenue des Frères Lumière comme PIP vise à préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial, ainsi qu'à respecter le principe de clôture qui participe à la perception d'une continuité bâtie. Les opérations de réhabilitation et de construction neuve respectent le paysage urbain et les matériaux, tout en permettant une écriture contemporaine. Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique.

### > Des bâtiments inscrits et classés

La Villa Lumière (2) est inscrite au titre des Monuments Historiques, tandis que le Hangar du Premier Film est classé à ce même titre.

Cette protection constitue une servitude d'utilité publique. Les travaux réalisés sur un bâtiment situé dans le champ de visibilité et dans un périmètre de protection de 500m autour d'un monument classé ou inscrit sont soumis à une autorisation d'urbanisme après l'accord de l'ABF. Ici, seule la Villa Lumière génère un tel périmètre.

### > Des éléments bâtis patrimoniaux

Le PLU identifie les Eléments Bâti Patrimoniaux suivants : la Villa Winckler ; le Cristal Palace - École de danse (3) ; l'Immeuble R+10 d'architecture moderne à l'entrée de l'avenue ; la Manufacture des Tabacs - Université de Lyon III ; les trois immeubles HBM situés à l'angle nord-est de la Place Courtois ; l'École privée Saint Maurice et la Maison bourgeoise au 56, rue Paul Sisley ainsi que son mur d'enceinte.

Ils correspondent aux immeubles bâtis et monuments à conserver, restaurer ou mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural. Cette identification a pour but d'assurer la préservation et la mise en valeur du bâti ainsi que son ordonnancement par rapport à l'espace végétalisé ou non bâti. Les EBP peuvent faire l'objet d'interventions mesurées, y compris sur un mode architectural contemporain, dès lors qu'elles concourent à mettre en valeur le caractère original des bâtiments.

A ces EBP, se rajoutent des bâtiments sans protection spécifique mais qui se distinguent par une certaine qualité architecturale tel que la MJC ou le groupe scolaire Lumière.

### > Des espaces verts protégés

Certains espaces verts sont classés en tant que "espaces boisés classés" et "espaces végétalisés à valoriser". Ceci a pour but la mise en valeur ou requalification de ces éléments, ainsi que la préservation, le maintien ou la restauration des continuités écologiques. Tout projet réalisé sur un terrain concerné par une telle inscription doit être conçu en prenant en compte ses caractéristiques paysagères ou sa sensibilité écologique. Le jardin de la Villa Lumière constitue l'espace boisé classé le plus remarquable (4), tandis que les espaces végétalisés à valoriser sur l'avenue sont essentiellement des cours arrière jardinées.



1



2



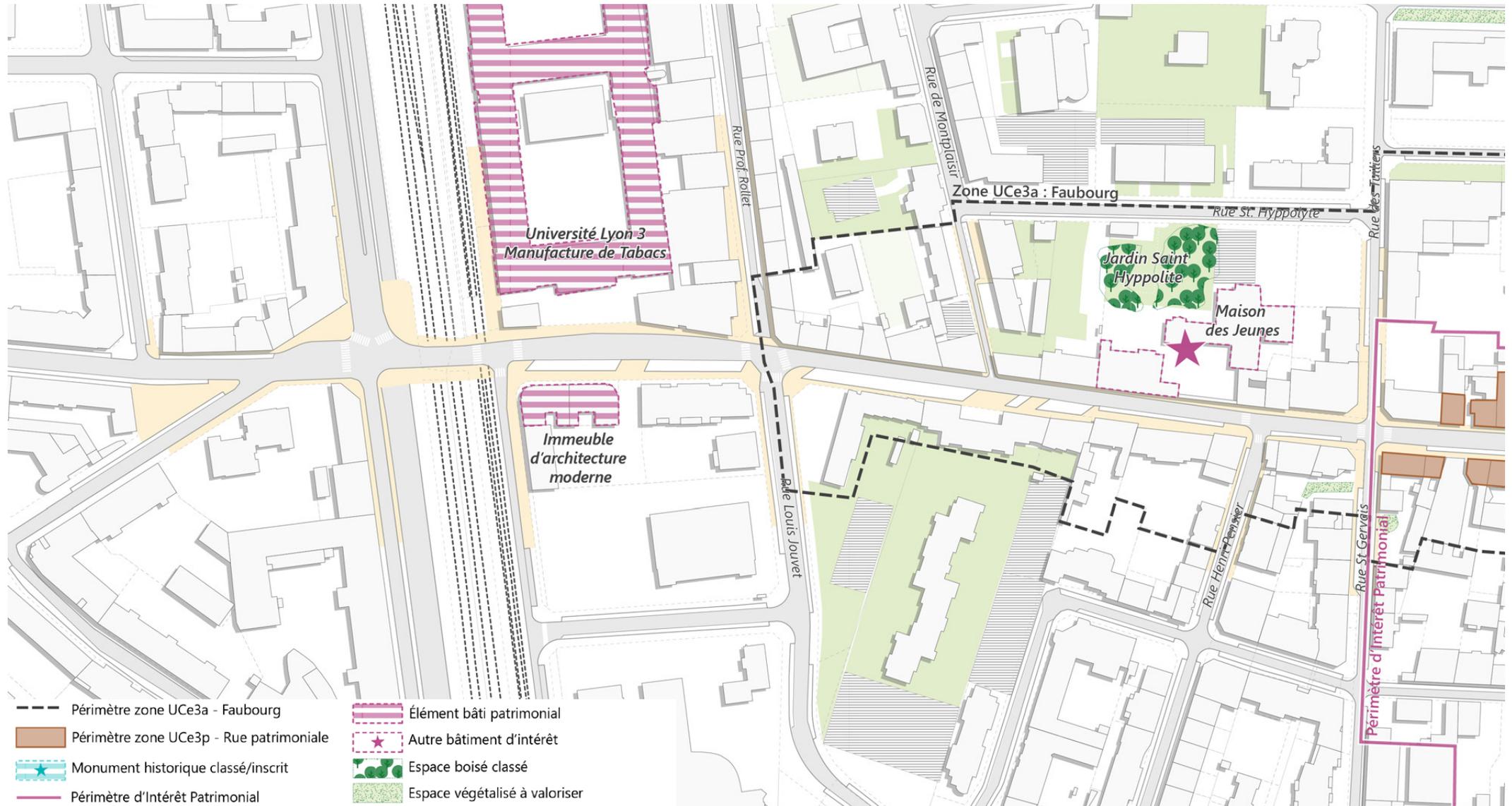
3



4

# LE PATRIMOINE

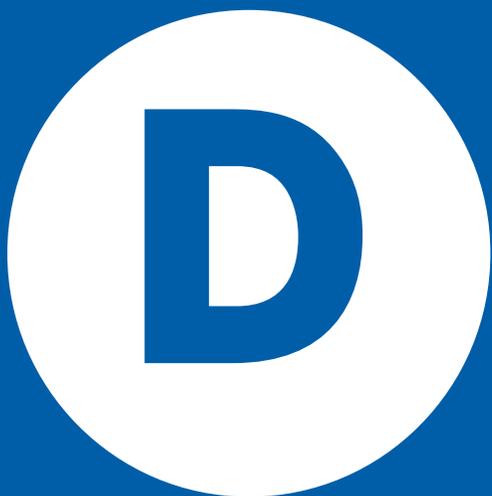
## UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER RICHE ET DIVERS



# LE PATRIMOINE

## UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER RICHE ET DIVERS





---

# LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS SUR L'AVENUE

# LE VÉLO SUR L'AVENUE

## UNE DEMANDE VÉLO AU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ENCORE ÉLEVÉ

### L'avenue des frères Lumière, c'est :

> 1900 vélos/jour sur Lumière ouest (au droit des voies ferrées), à comparer aux 4300 sur Albert Thomas au nord

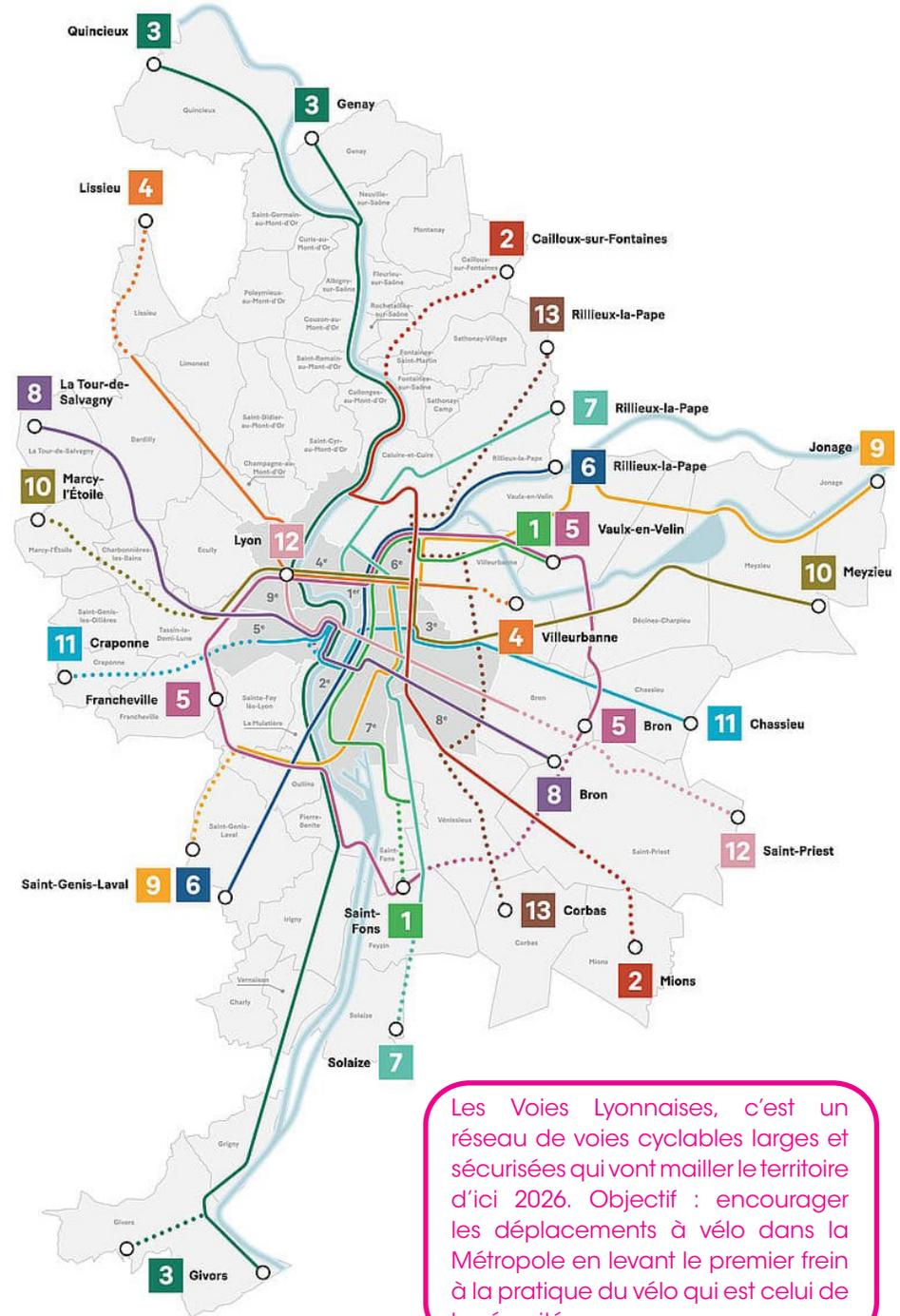
> Dans le carrefour Courtois/Lumière, le nombre de vélos (env. 200/h) représente 20% du nombre de véhicules motorisés y circulant à l'heure de pointe du soir (en guise de comparaison 1600 piétons)

Les futures « voies lyonnaises » vont offrir des axes rapides et sécurisés aux cyclistes. L'avenue des frères Lumière est à considérer dans ce contexte comme un axe important de desserte locale pour les vélos où la sécurité des déplacements sera prépondérante.

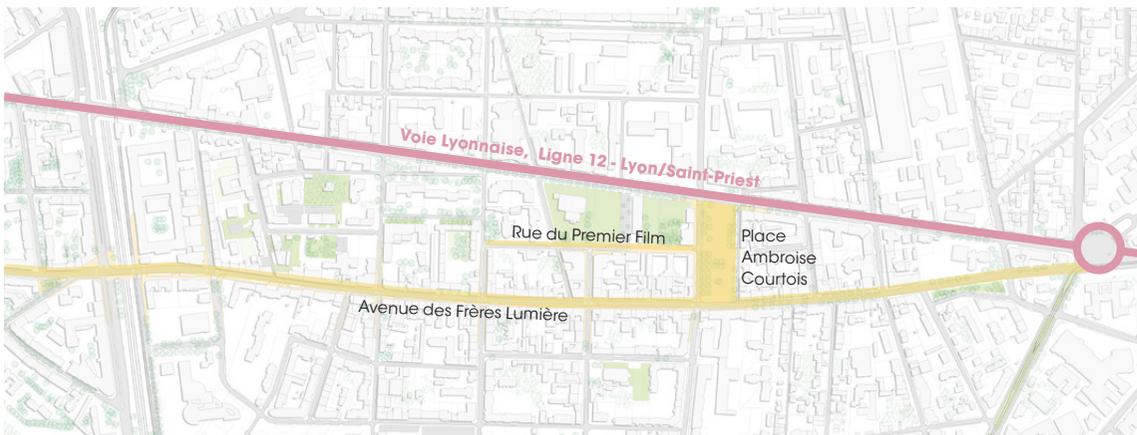


— Réseau 2026  
 .... Réseau 2030

- 1 Vaux-en-Valin — 21 km
- 2 Cailloux Mions — 32 km
- 3 Quincieux Givors — 57 km
- 4 Lissieu Villeurbanne — 22 km
- 5 Saint-Fons par Francheville, Bron — 46 km
- 6 Rillieux la Pape Saint-Genis-Laval — 20 km
- 7 Rillieux Solaize — 34 km
- 8 La Tour-de-Salvagny Bron — 28 km
- 9 Jonage Saint-Genis-Laval — 37 km
- 10 Marcy-l'Étoile Meyzieu — 31 km
- 11 Craponne Chassieu — 25 km
- 12 Lyon Saint-Priest — 20 km
- 13 Rillieux Corbas — 24 km



Les Voies Lyonnaises, c'est un réseau de voies cyclables larges et sécurisées qui vont mailler le territoire d'ici 2026. Objectif : encourager les déplacements à vélo dans la Métropole en levant le premier frein à la pratique du vélo qui est celui de la sécurité.



# LE STATIONNEMENT PUBLIC

## DU STATIONNEMENT PUBLIC PRÉSENTANT DE PETITES MARGES DE MANŒUVRE

L'occupation moyenne de l'offre publique sur le secteur est assez stable tout au long de la journée (autour de 80/85%) induisant un ressenti de difficulté à trouver une place. On note en particulier des réserves significatives sur l'avenue Lumière.

Il convient de relever que la part de l'offre consommée par les usagers souhaitant se garer pour des durées courte ou moyennes, essentiellement pour accéder aux commerces, est assez faible. Ceci tend à démontrer l'attractivité avant tout locale du secteur, ainsi que la forte part des modes alternatifs pour y accéder.

Deux études ont été effectuées en 2019 et 2021, corroborant ces observations et apportant les mêmes résultats.

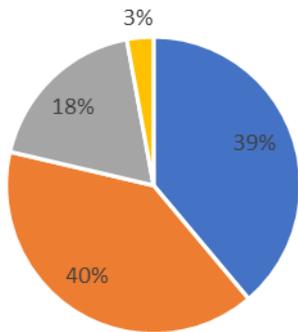


# LES LIVRAISONS

## DES LIVRAISONS À MIEUX INTÉGRER À L'AMÉNAGEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AVENUE

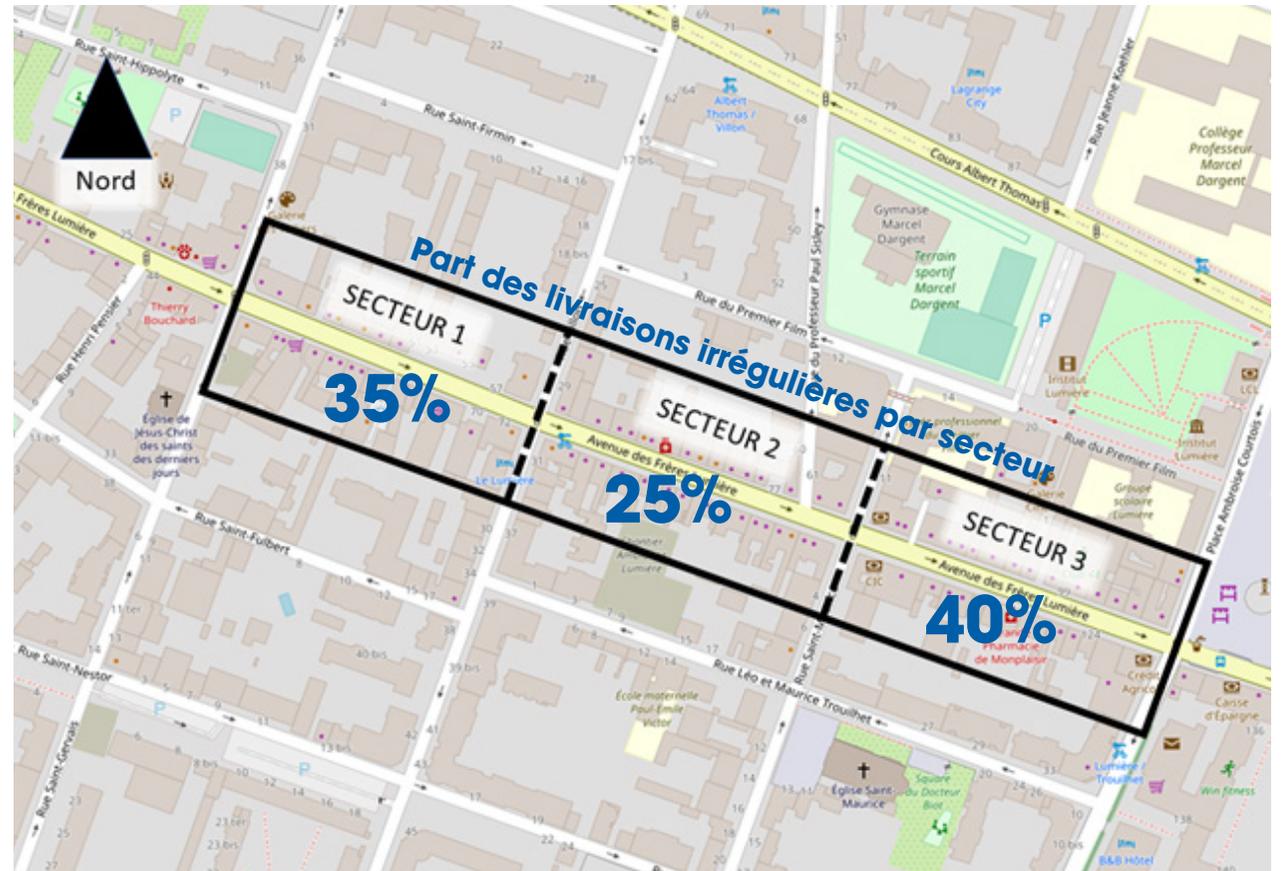
Environ 40% des livraisons observées ne respectent pas les règles de stationnement et se positionnent principalement au détriment des aménagements cyclables. Ces livraisons se répartissent de façon relativement homogène le long de l'axe.

Lieu de stationnement



- Sur bande cyclable
- Sur stationnement (sud)
- Sur places de livraison (sud)
- A cheval sur bande cyclable et trottoir

Source : mesures sur place le 07/12/21 en matinée



# LES ACCÈS AUTOMOBILES

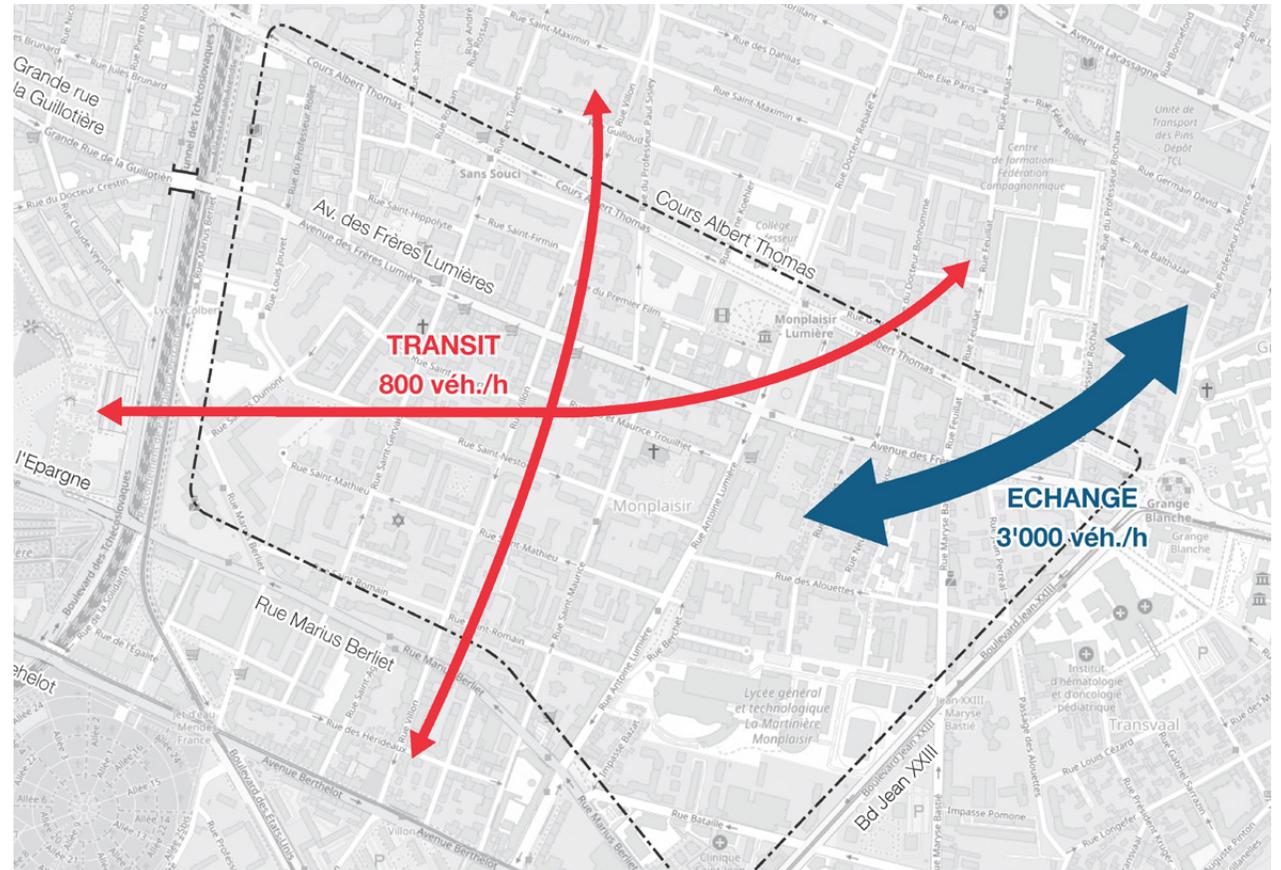
## UN PART IMPORTANT DE TRAFIC DE TRANSIT SUR L'AVENUE

### Il convient de savoir que :

- A l'échelle du quartier, il y a 80% du trafic qui concerne des déplacements qui ont pour origine ou destination le quartier Monplaisir
- Les 20% restants représentent du trafic de transit, qui ne fait que passer par le quartier sans s'y arrêter. Ce transit est principalement concentré sur l'avenue des Frères Lumière
- De ce fait, plus de la moitié des véhicules qui circulent sur l'avenue ne sont pas du quartier, et n'utilisent cette voie que pour se rendre d'un quartier à l'Ouest de Lyon vers un quartier plus à l'Est

### L'organisation des flux d'accès/sortie du quartier est donc prépondérante et doit s'adapter :

- > Au peu de franchissements de la voie ferrée à l'ouest ...
- > Aux gabarits des voies imposant de nombreux sens uniques



# LES ESPACES PIÉTONS

## DES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS CONTRAINTS

### On note une "base" acceptable pour la pratique piétonne :

- > Des trottoirs de taille correcte sur la majeure partie du linéaire, (sauf en rive Nord entre les rues du Professeur Rollet et de Monplaisir, où le trottoir est particulièrement étroit)
- > Une vaste place Ambroise Courtois comme lieu de loisirs, détente, contemplation
- > Des traversées de voirie régulées par des feux qui contribuent par ailleurs à maîtriser la vitesse automobile

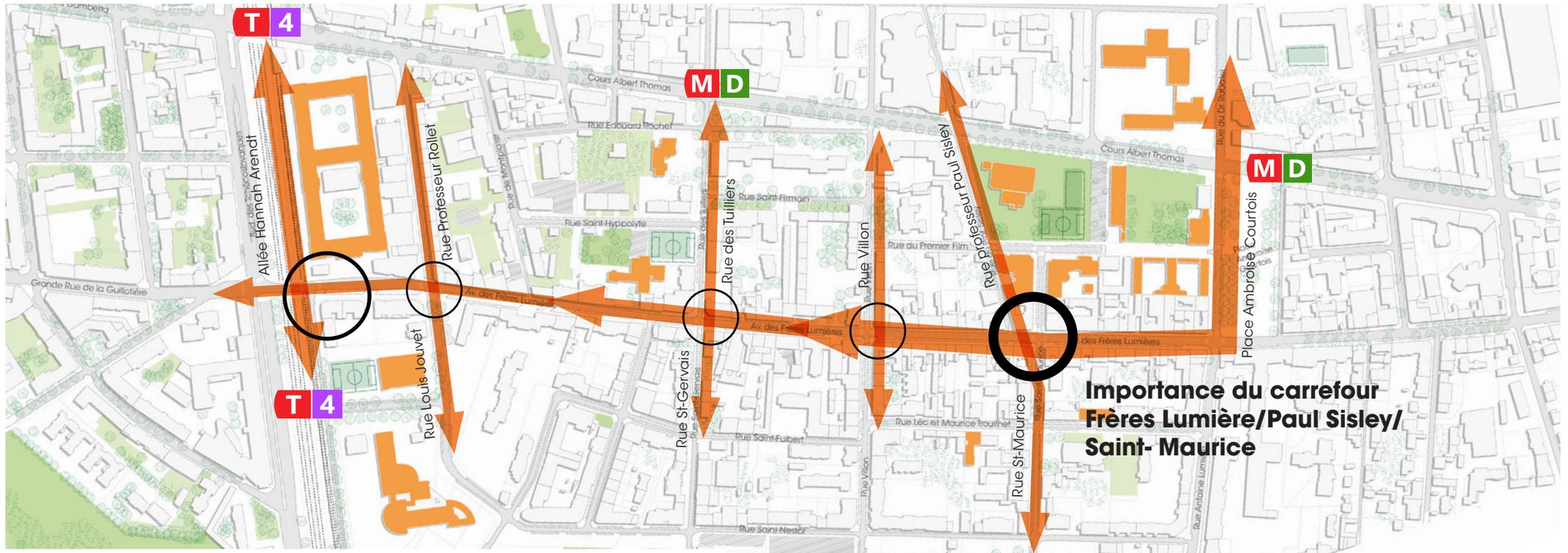
### Mais des contraintes réduisant le confort des cheminements

- > La largeur des trottoirs se révèle trop modeste au regard de l'importante intensité commerciale de l'avenue.
- > Du stationnement illicite sur le trottoir nord de l'avenue Lumière (Cf ci-après)
- > Une gestion anarchique du stationnement liée à l'école sur la rue du Premier Film.
- > Peu d'arbres sur l'avenue des frères Lumière, absence de protection face aux pics de chaleur
- > Des manques techniques ponctuels et «d'ambiance» (bruit, ressenti de la vitesse)



# LA CIRCULATION PIÉTONNE SUR L'AXE ET SES ALENTOURS

## HIÉRARCHISATION SELON L'INTENSITÉ DES CHEMINEMENTS



**Importance du carrefour  
Frères Lumière/Paul Sisley/  
Saint- Maurice**

- Intensité piétonne moyenne
- Intensité piétonne forte
- Intensité piétonne maximale
- Carrefour de moyenne importance
- Carrefour de forte importance
- Carrefour de très forte importance

### > L'intensité piétonne de l'avenue décroît en allant vers l'ouest

L'avenue des Frères Lumière connaît une intensité piétonne allant globalement en décroissant depuis la place Courtois en direction de l'ouest. Le segment le plus emprunté concentre la partie la plus commerçante de l'avenue : franchises, magasins de bouche et de grande distribution, restaurants et cafés.

### > Les rue transversales sont importantes

L'intensité d'usage des rues transversales est variable d'une rue à une autre, l'axe le plus emprunté étant l'axe Métro Montplaisir-Lumière - rue Antoine Lumière et peut être l'axe rue St-Gervais, rue des Tuilliers. La fréquentation piétonne assez importante et souvent inconfortable des rues transversales génère des traversées piétonnes sur l'avenue des Frères Lumière.

# QUELQUES DYSFONCTIONNEMENTS LIÉS AUX MOBILITÉS

## UN CERTAIN NOMBRE DE MÉSUSAGES



STATIONNEMENT GÊNANT SUR  
VOIE CYCLABLE



LIVRAISONS SUR TROTTOIRS  
OU VOIE CYCLABLE



STATIONNEMENT MOTOS ET  
SCOOTERS SUR TROTTOIRS



VÉLOS ET TROTINETTES SUR  
TROTTOIR



TRAVERSÉE PIÉTONS HORS  
PASSAGES PIÉTONS





---

# LES AMBIANCES DE L'AVENUE

# LES SÉQUENCES DE L'AVENUE

## DES AMBIANCES SÉQUENCÉES LE LONG DE L'AVENUE

### > Des ambiances qui résultent de nombreux paramètres

Les ambiances urbaines dépendent de facteurs aussi divers que le dimensionnement et l'organisation des espaces publics, la qualité et la volumétrie du bâti que les bordent, la programmation et la matérialité des rez-de-chaussée, ou encore la présence du végétal, les revêtements, le mobilier ou l'éclairage des espaces publics. C'est le croisement de tous ces facteurs, décrits dans les pages de ce diagnostic, qui composent les atmosphères successives de l'avenue.

### > Une séquence de seuil (1)

L'avenue s'initie à l'Ouest par une courte séquence où prédomine la perception d'un espace plus vaste, autour des voies ferrées, puis dans un segment de la voie où le profil est ponctuellement plus large. Ce seuil de passage progressif d'un vaste espace ouvert au ciel à celui plus restreint d'une "rue corridor", est par ailleurs marqué par le grand immeuble Art Déco et l'Université qui se font face.

### > Une séquence de rue habitée (2)

A l'Ouest de la rue St Gervais/Tuilliers, la prédominance d'immeubles résidentiels sans commerces et comportant des logements en rez-de-chaussée, construit une séquence de rue habitée. Moins animée et moins parcourue par les piétons, accueillant une activité de moindre intensité sur ses abords. La faible présence de commerces, qui ailleurs participent à l'ambiance de la rue, met en exergue des aménagements de qualité moyenne et une présence très forte du stationnement.

### > Une séquence centrale de rue commerçante

Entre la rue St Gervais/Tuilliers et la place Courtois, s'étend le segment central de l'avenue, celui qui concentre la majorité et la plus grande diversité de ses commerces, et constitue l'essentiel de son attractivité. Présentant des aménagements sans identité particulière, c'est essentiellement l'intensité de son activité commerciale, le rythme riche et effréné de ses façades de rez-de-chaussée, qui composent l'ambiance positive de cette séquence.

### > Une séquence de grande place (3)

La Place Ambroise Courtois produit une grande respiration visuelle à l'issue de la "rue corridor", permettant un vaste accès au ciel ainsi qu'au soleil qui est très souvent voilé le long de l'avenue. La Place constitue un seuil de l'avenue depuis l'Est ainsi qu'un espace de transition avec le Cours Albert Thomas, avec la suite de l'avenue jusqu'à Grange Blanche, et avec la rue du Premier Film.

### > Une séquence d'équipements (4)

Rassemblés autour de la rue du Premier Film majoritairement piétonne, les institutions culturelles et équipements éducatifs/sportifs et leurs vastes jardins génèrent une ambiance apaisée. Plus calme et moins parcourue, moins densément bâtie et laissant plus de place au végétal, elle contraste fortement avec l'intensité et l'activité de l'avenue des Frères Lumière.



1



2



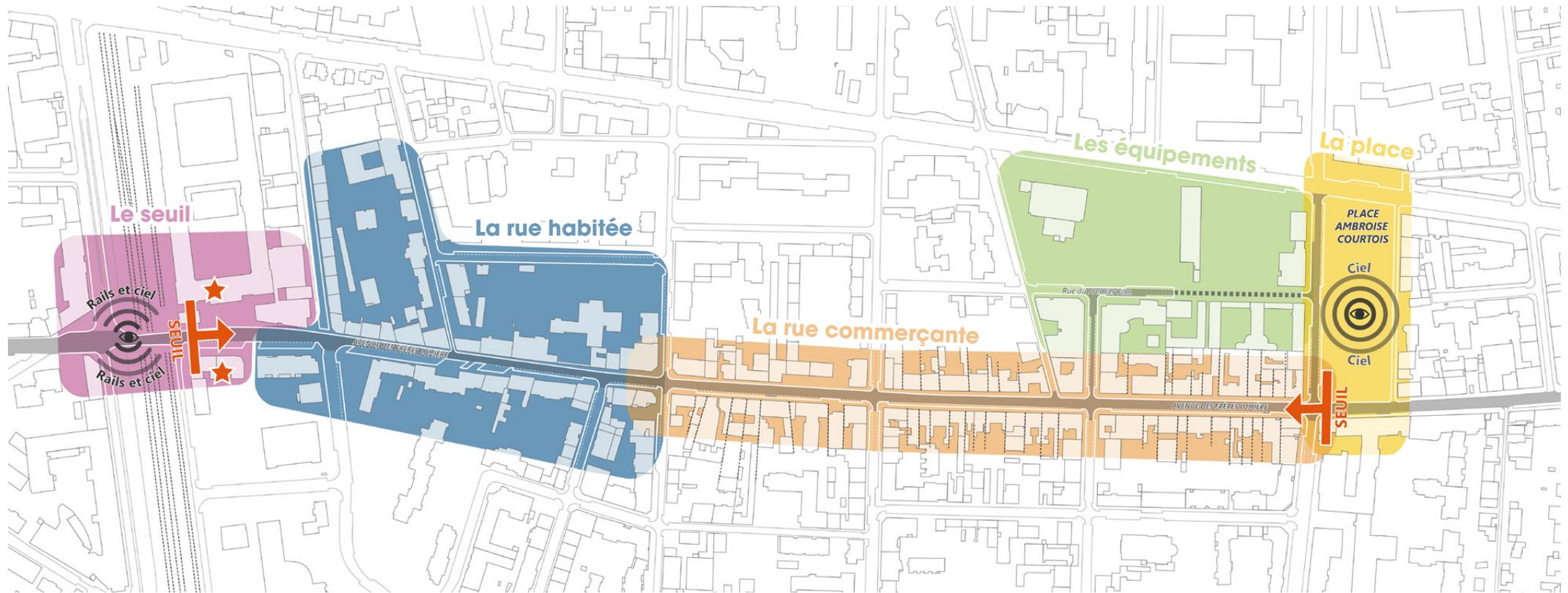
3



4

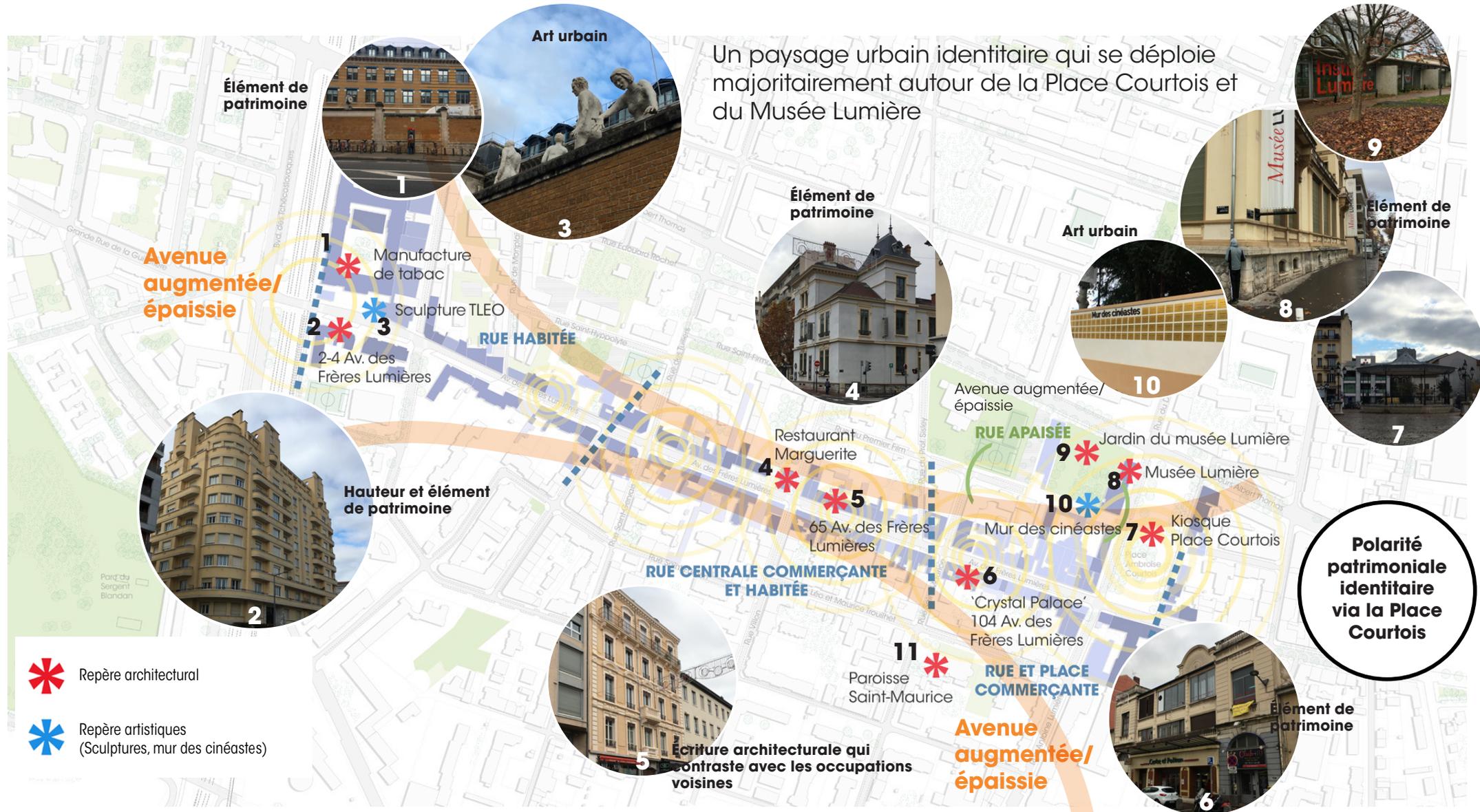
# LES SÉQUENCES DE L'AVENUE

## DES ATMOSPHÈRES SÉQUENCÉES LE LONG DE L'AVENUE



# LES SÉQUENCES DE L'AVENUE

## LES ÉVÉNEMENTS SUR L'AXE ET AUX ABORDS DE L'AXE



- Repère architectural
- Repère artistiques (Sculptures, mur des cinéastes)

# LES REVÊTEMENTS ET MOBILIERS URBAINS

## NATURE DES REVÊTEMENTS ET DU MOBILIER

### Les revêtements mis en œuvre sur les trottoirs sont de deux natures :

- Un enrobé coloré ;
- Des lignes de pavés qui marquent les entrées des commerces.

Ces matériaux concourent à la perception d'une avenue très minérale.

### En termes de mobilier urbain :

- Des mobiliers d'assises sont présents sur l'ensemble de l'avenue, avec des formes différentes (bancs, assises individuelles, assis debout).
- L'avenue intègre deux modèles de mobilier d'éclairage : du mobilier à la consonance routière en partie ouest et des candélabres plus qualitatifs en partie est.



Bancs



Assises individuelles



Assis-debout



Candélabre patrimonial



Candélabre routier



#### MOBILIERS

- Bancs
- Assis-debout
- Assises individuelles
- Candélabre patrimonial

#### REVÊTEMENTS DES TROTTOIRS

- Enrobé rouge
- Enrobé rouge avec seuil des commerces granit
- Enrobé rouge avec seuil des commerces pavés lyonnais
- Enrobé gris

# LE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET LES AMBIANCES LUMINEUSES

## UN ÉCLAIRAGE SÉQUENCÉ



### Séquence 1: Eclairage haut

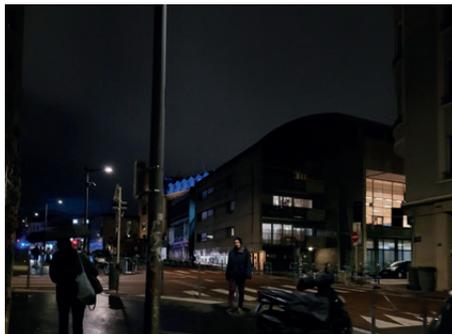
Trottoirs perçus comme sombres et monotones par les piétons en raison du peu d'éclairage des façades et de l'orientation des mâts sur la voirie.

### Séquence 2: Eclairage haut sur façade puis mixte

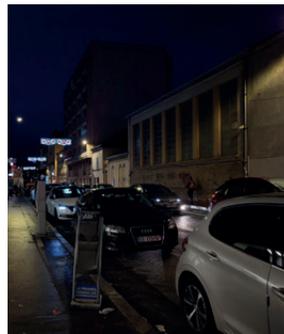
Séquence à l'intensité lumineuse relativement suffisante grâce aux sources lumineuses provenant des commerces et du mobilier urbain. Peu d'éclairage au niveau de la MJC créant une coupure dans la déambulation. Passage peu sécurisant pour les piétons.

### Séquence 2: Eclairage mixte et luminosité apportée par les commerces

Séquence de l'avenue à l'intensité lumineuse perçue comme confortable, invitant à la déambulation. Sources lumineuses variées, réverbères patrimoniaux, mâts, décorations, enseignes... La place Courtois et la rue du Premier Film restent peu valorisées par leur éclairage à l'exception de l'Institut Lumière faisant office de monument attractif du quartier.



Au niveau de l'ancienne manufacture / université



Au niveau de la MJC



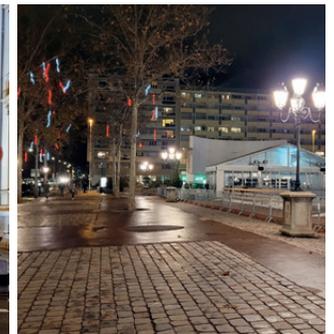
Au niveau du Carrefour



Au niveau de la rue A. Lumière



Rue du Premier Film



Place A. Courtois

- ▲ Eclairage haut suspendu sur façade
- Eclairage haut par lampadaire
- ⬠ Eclairage par réverbère type patrimonial
- Eclairage d'ambiance par bornes encastrées

# L'APPROCHE CLIMATIQUE DE L'AVENUE

## OMBRES PORTÉES SUR L'ESPACE PUBLIC

### Synthèse des études d'ombrage

> Été : une rue asymétrique avec un trottoir Nord constamment au soleil (exception sur un îlot en partie Ouest avec une hauteur de bâtiment plus importante) et un trottoir Sud à l'ombre.

> Hiver : une rue constamment à l'ombre / la Place Ambroise Courtois et les carrefours avec des voies perpendiculaires prennent le relais et offrent un ensoleillement quasi constant

matin 11h

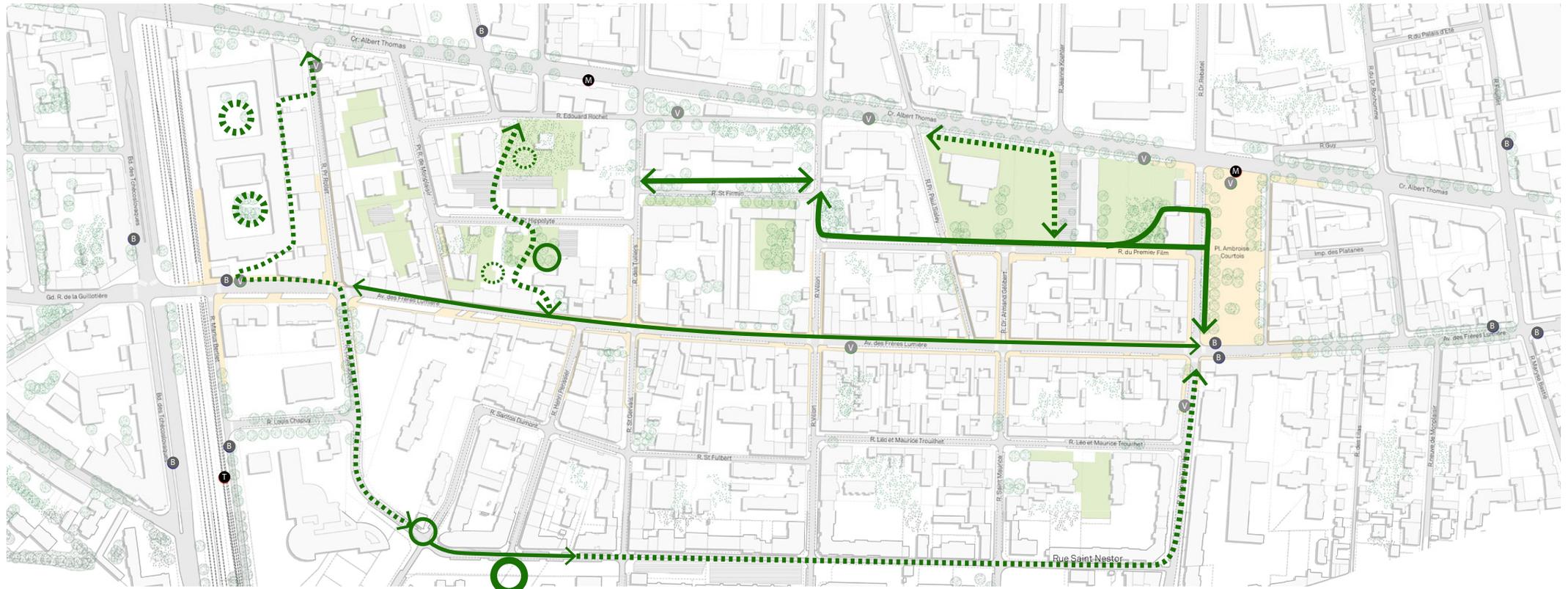
midi 14h

après-midi 17h



# LES ESPACES VÉGÉTALISÉS ET ITINÉRAIRES DE PROMENADES

## DES ITINÉRAIRES DE FRAÎCHEUR ALTERNATIFS



CARTE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS, DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DES POTENTIELS DE LIAISONS ET PROMENADES PIÉTONNES

-  Cour et/ou espace de détente privé potentiellement accessible à certains moments de la journée ou de la semaine
-  Espace public végétalisé à usage esthétique et/ou de détente
-  Usages de promenade
-  Usages potentiels de promenade à développer

Lors des micros-entretiens, plusieurs habitants du quartier ont fait part de leur choix d'utiliser davantage de rues parallèles à l'avenue des Frères Lumière lors de leurs temps de promenade.

Ces choix sont justifiés soit par le besoin d'éviter l'effet "couloir" de l'avenue soit majoritairement pour rechercher des espaces de fraîcheur et de calme. Le parc du Musée des Frères Lumière, le jardin de la MJC, le square de la rue Saint Hippolyte, le square Saint Nestor ainsi que

les espaces plantés de l'ancienne Manufacture sont des espaces publics végétalisés particulièrement appréciés. Pour rejoindre ces points, les rues du Premier Film, Saint Firmin et Saint Nestor (rue qualifiée de voie verte à développer) sont souvent empruntées.

# LES ESPACES VÉGÉTALISÉS ET ITINÉRAIRES DE PROMENADES

## ESPACES VÉGÉTALISÉS ET ITINÉRAIRES DE PROMENADES



Parc du Musée Louis Lumière



Jardin de la MJC



Square rue St Hippolyte derrière la MJC



Rue du Premier Film



Voie verte rue Saint Nestor



Square Saint Nestor



---

CONSOMMER,  
ÉTUDIER, SE  
CULTIVER, SE  
DIVERTIR

# LA PROGRAMMATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

## UN LINÉAIRE PRÉSENTANT UNE OFFRE COMMERCIALE TRÈS RICHE

### > Une avenue commerçante intense et diverse

L'avenue des Frères Lumière présente un grand nombre de commerces extrêmement divers, qui couvrent un large spectre d'offres et de services. Il en résulte qu'elle combine deux vocations, celle d'une avenue commerciale de proximité, et celle de destination qu'on vient chercher de plus loin.

Cette diversité de programmation des rez-de-chaussée présente cependant certaines disparités selon les séquences de l'avenue.

### > A l'Ouest, des RDC inactifs et des services majoritaires (1)

La première séquence de l'avenue contraste fortement avec le reste de son tracé, et se caractérise par des rez-de-chaussée "inactifs" occupés par des logements ou, plus rarement, qui sont aveugles sans aucune forme de transparence. Les plus rares commerces situés à l'Ouest de la rue St Gervais/Tuilliers proposent essentiellement des commerces de types services bien-être, santé, ou financier.

### > A l'Est, une polarité commerciale intense

A l'Est de l'avenue, après la rue St Gervais/Tuilliers, s'étend un double linéaire commercial presque ininterrompu qui s'étend jusqu'à la place Courtois et au-delà jusqu'à la place d'Arsonval. Cette séquence constitue donc une polarité commerciale de grande intensité.

Cette polarité se différencie cependant entre un linéaire Sud où prédominent très clairement les commerces de bouche, et un linéaire Nord où prédominent les commerces d'articles de maison, d'habillement ou de loisirs.

### > Autour de la rue du Premier Film, des équipements introvertis à ouvrir sur les espaces publics (2)

La Villa et L'Institut Lumière, le gymnase Marcel Dargent, le Lycée professionnel et le groupe scolaire composent un linéaire d'équipements culturels, sportifs et éducatifs très fourni. Rassemblés autour d'une rue partiellement piétonisée mais dont les aménagements doivent être consolidés, ils sont cependant introvertis, derrière leurs murs d'enceintes et clôtures.

### > L'Université et la MJC, deux équipements exceptionnels à valoriser (3)

L'université Lyon 3, retranchée derrière son enceinte et la MJC dissimulée derrière un grand mur aveugle de 37m de long, sont des points forts de l'avenue. Ceux-ci manquent de visibilité, et ne contribuent pas à l'animation des espaces publics. Travailler les accès et interfaces avec l'avenue s'impose afin de valoriser pleinement la présence de ces équipements.

### > Les RDC de la place Courtois, une couture à réaliser avec l'esplanade piétonne

Les commerces qui s'organisent autour de la place incluent une forte proportion de restaurants et commerces d'alimentation. Les abords de la place présentent donc un potentiel d'animation de l'espace public, cependant occulté par une périphérie circulée et stationnée.



1



2



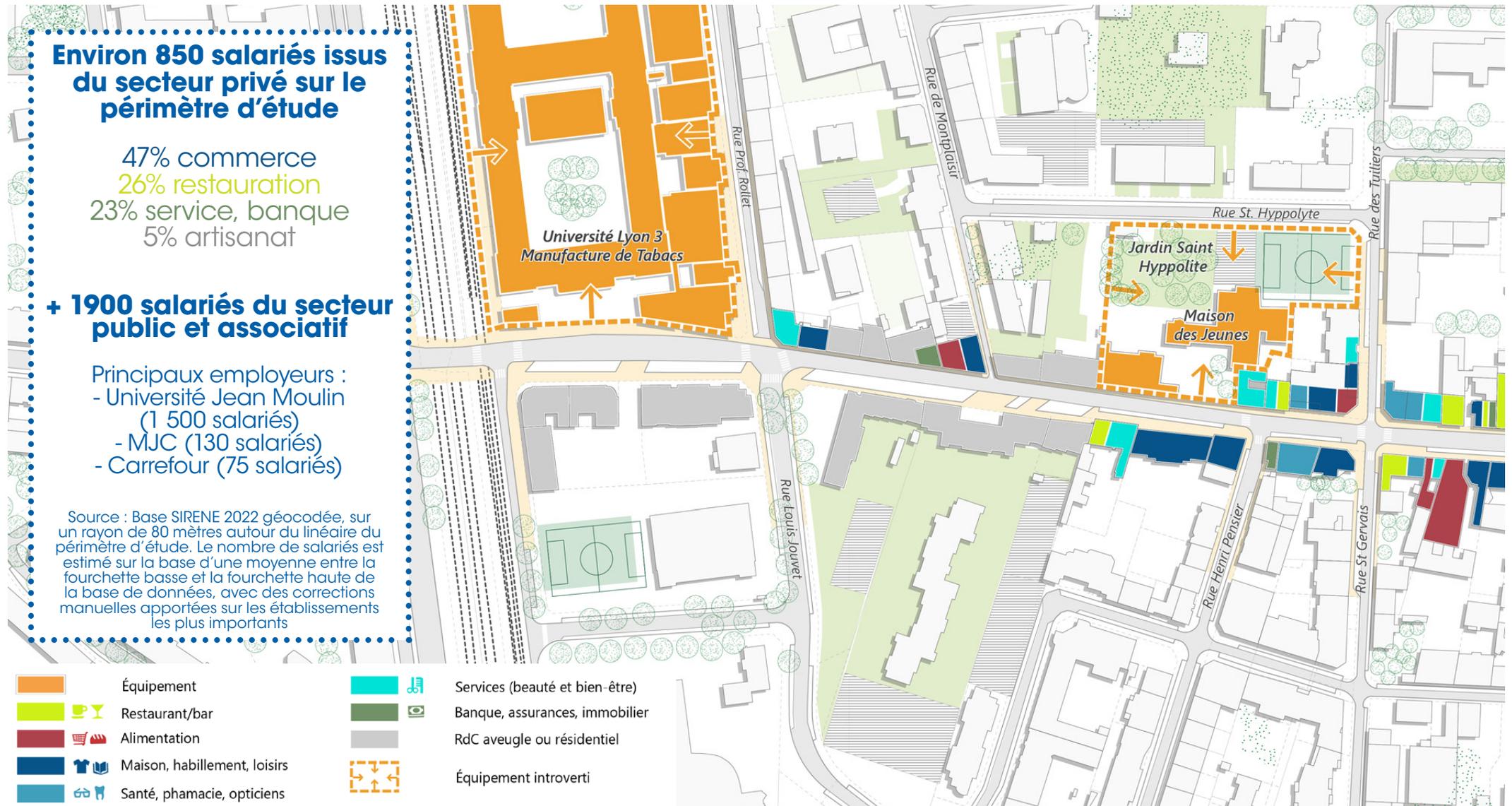
3



4

# LA PROGRAMMATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

## UN LINÉAIRE PRÉSENTANT UNE OFFRE COMMERCIALE TRÈS RICHE



# LA PROGRAMMATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

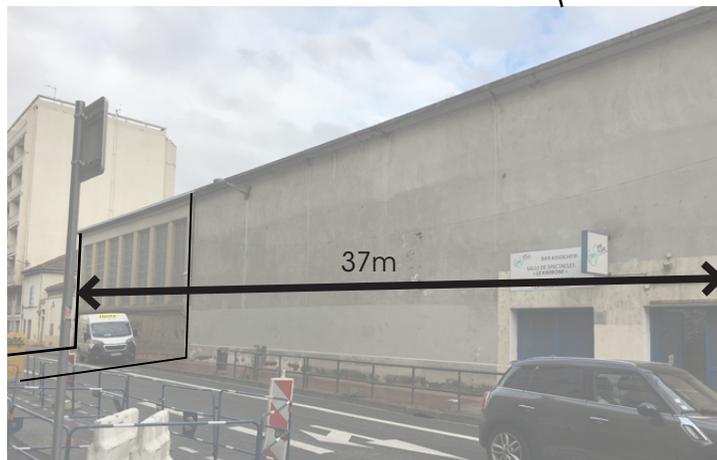
UN LINÉAIRE PRÉSENTANT UNE OFFRE COMMERCIALE TRÈS RICHE



# LA PROGRAMMATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

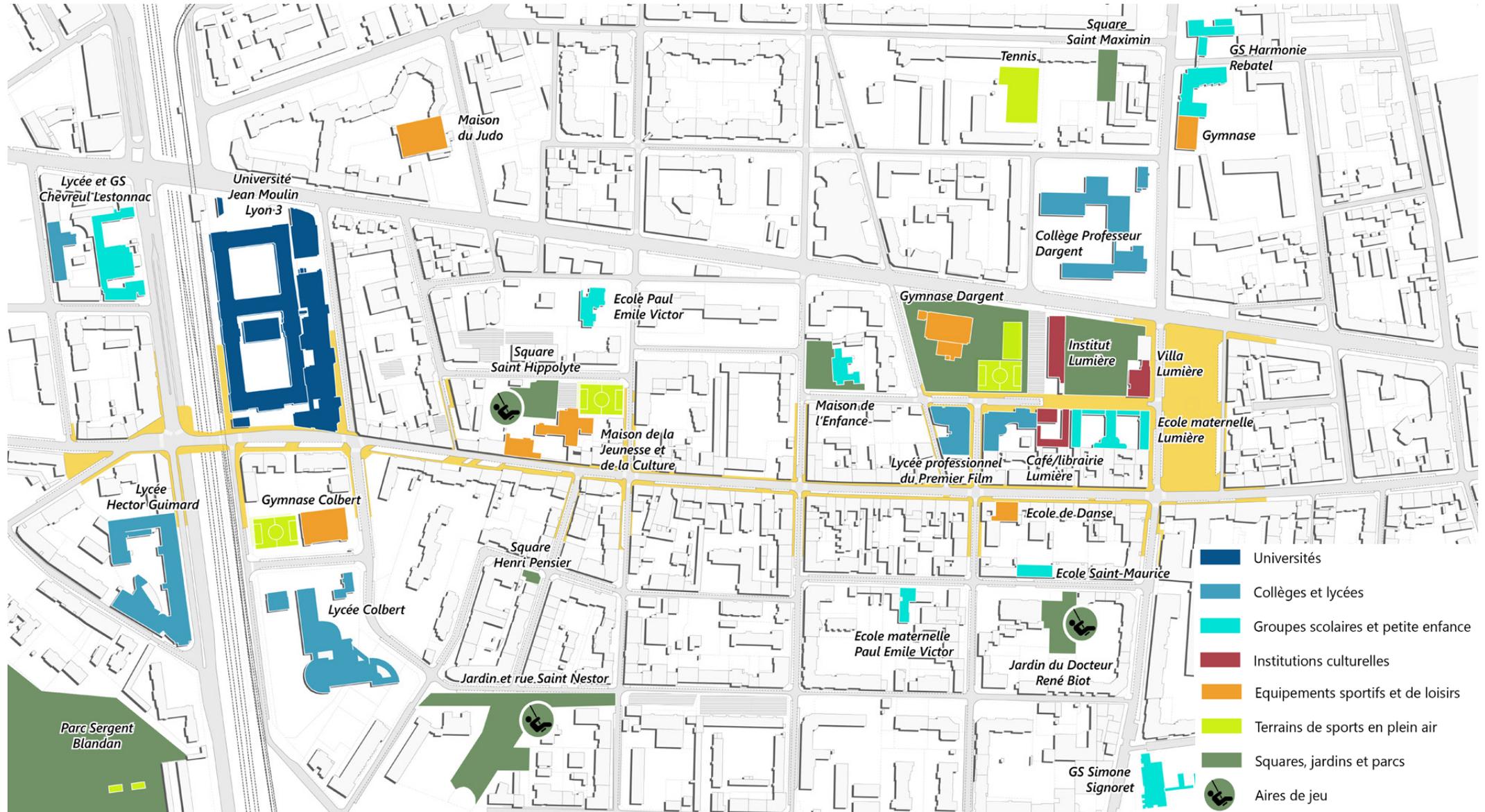
## DES FAÇADES COMMERCIALES RYTHMÉES ET PLUS OU MOINS SOLLICITANTES

Les rez-de-chaussée commerçants qui se succèdent sollicitent davantage le piéton que les occupations résidentielles. La longueur des linéaires des devantures participe de même à des perceptions plus ou moins rythmées de l'avenue, avec une animation plus soutenue sur les linéaires les plus courts et donc les plus denses.



# LES ÉQUIPEMENTS DANS LE SECTEUR ÉLARGI

## UNE FORTE DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, ÉDUCATIFS ET RÉCRÉATIFS



# ESPACES DE DIVERTISSEMENT ET D'ACCUEIL D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS

## PLACE COURTOIS : PÔLE DE CONCENTRATION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE COMMERCES ET D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS

> Une multiplicité d'usages commerçants sur la place Courtois

> Des usages de loisirs spatialisés avec une juxtaposition de publics

> Des évènements culturels

> Une des polarités d'activités commerciales, culturelles et de loisirs à l'échelle du quartier



Espace de jeux de boules des "anciens"



Marché du mercredi à l'ouest de la place



Le kiosque - Espace de rencontre des jeunes



Flux piéton entre la voie plantée pour rejoindre le métro

# LES CARACTÉRISTIQUES DE LA RUE DU PREMIER FILM

## OBSERVATION DES PRATIQUES ET DES BESOINS

### > Usages liés au parc et aux espaces de l'Institut Lumière

La rue est premièrement caractérisée par sa dimension culturelle en raison de la présence de l'Institut Lumière et de tous les espaces qui lui sont associés :

- L'institut installé dans le hangar du Premier film ;
- Le musée traitant de l'invention du cinéma ;
- Le café et la librairie du cinéma attirant aussi bien les visiteurs que les habitants du quartier ;
- Le jardin Lumière accueille quant à lui le festival Lumière pendant près de 10 jours. La rue elle-même, est sollicitée pour cet événement : installation de stands, révélation de la plaque du cinéaste récompensé sur le mur des lauréats... Le reste de l'année, ce parc public est ouvert à tous. Il est fréquenté à des moments différents de la journée par des personnes âgées en balade, des habitants promenant leurs chiens, des visiteurs du musée, des collégiens et lycéens et des familles à la sortie des écoles.

### > Flux et usages liés à la présence des écoles

En plus de sa fonction de desserte du parc et des espaces de l'Institut, la rue remplit une fonction de lieux de vie du quartier par la présence de ses établissements scolaires et de ses terrains de sports.

Les écoles Louis Lumière sont ainsi les principales génératrices de flux en semaine au moment des rentrées et sorties. La rue rassemble alors les parents venant chercher ou déposer les enfants à pied, à vélo, en trottinette ou en voiture. La rue est aussi parcourue quotidiennement par un groupe d'écoliers pris en charge par les accompagnateurs de la Maison de l'Enfance (située au numéro 3 rue du Premier Film).

### > Circulation de voitures et retournement sur voirie

La rue est uniquement piétonne jusqu'au numéro 20 soit jusqu'au début du lycée. Devant l'établissement, plusieurs voitures ont pris l'habitude de venir déposer les enfants et adolescents puis d'opérer un demi-tour sur place pour repartir. Ces retournements sur voirie sont également effectués par les camions de livraison. Cette situation rend la rue inconfortable voire dangereuse pour les parents qui souhaiteraient pour certains la voir piétonnisée au moins jusqu'à la rue du docteur Armand Gélibert.

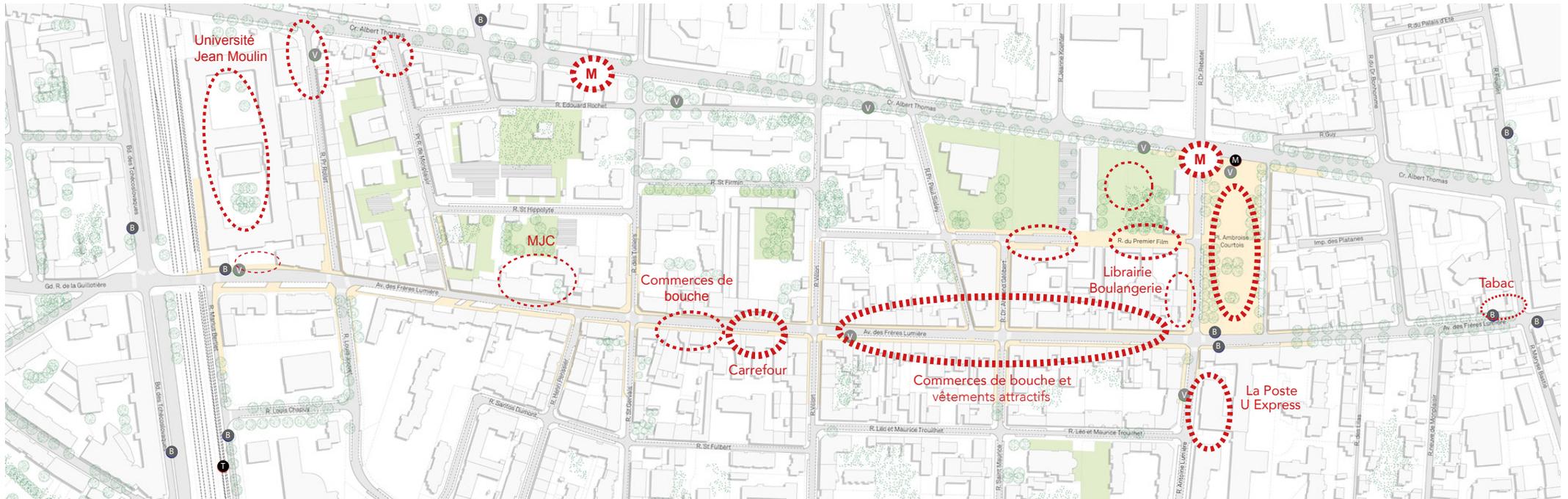
### > Manque de stationnements trottinettes et vélos

L'utilisation des trottinettes et vélos par les enfants au moment de la sortie et de la rentrée des écoles est très répandue. Ils les accrochent sur tous les équipements possibles en matinée pour les récupérer en fin de journée. Le manque de stationnements pour les vélos et trottinettes pose un problème quotidien. Les emplacements vélos vers le lycée, déjà utilisés par le personnel des établissements scolaires apparaissent comme insuffisants. A défaut d'avoir des emplacements dédiés, ce sont les barrières autour des espaces plantés tout comme les mâts des panneaux de signalisation qui sont sollicités.



# LES ZONES D'ATTRACTIVITÉ

## ZONES DE COMMERCE, DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS ATTRACTIVES GÉNÉRATRICES DE FLUX



ZONES D'ATTRACTIVITÉ LIÉES AUX COMMERCE, AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS

Zones d'attractivités

### > Attractivité des commerces

L'avenue des Frères Lumière entre la rue Antoine Lumière et la rue des Tuilliers est une zone d'attractivité continue créant de multiples points de rassemblements associés aux différents magasins de bouche, de vêtements et de service.

### > Attractivité des espaces publics et équipements publics et culturels

Trois points d'attractivité sont observés : la rue de Premier Film, la place Courtois et deux points sur l'avenue des Frères Lumière.

- La rue du Premier Film est attractive du fait de la présence du parc Lumière et du Musée. Plus ponctuellement, cet espace accueille des rassemblements : école et festival Lumière.

- La place Courtois accueille plusieurs types de rassemblements, certains liés à des activités (marché, manège...) et d'autres liés à des habitudes de sociabilité (rencontre de jeunes, boulistes...).

- Sur l'avenue des Frères Lumière, la MJC est le seul équipement culturel. C'est un lieu attractif qui ne génère pas, ou très rarement, de regroupement sur l'avenue. Par contre, à son extrémité ouest, l'avenue accueille l'Université Jean Moulin, beaucoup moins attractive que sur le cours Albert Thomas.



# ANNEXE : LA DÉLIBÉRATION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**Conseil du 24 janvier 2022**

**Délibération n° 2022-0917**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Juvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyard, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absent excusé** : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

**Conseil du 24 janvier 2022**

**Délibération n° 2022-0917**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Juvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Pour la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, le projet de requalification de l'avenue des Frères Lumière est une opération d'espace public emblématique du mandat 2020-2026.

Cette avenue, ancienne route royale devenue grande rue de Monplaisir, puis avenue des Frères Lumière, est l'axe principal du quartier. Artère très commerçante et très fréquentée du 8ème arrondissement, cette avenue ne constitue pas un espace public de qualité à la hauteur des usages qui s'y déroulent : circulation automobile très présente, cheminements piétons peu confortables sur certaines portions, itinéraires cyclables présents et continus mais peu sécurisés, livraisons des commerces qui impactent les autres usages, absence totale de végétation et donc de fraîcheur, etc.

Dans ce cadre, il existe donc un potentiel important pour redonner à l'avenue son caractère d'espace public majeur du quartier, favorable aux mobilités actives et offrant un paysage végétal généreux.

La rue du Premier Film est une rue parallèle à l'avenue des Frères Lumière, au nord de cette dernière. Elle présente un caractère historique fort : la porte des usines Lumière ouvrait sur cette rue. En 1895, Louis Lumière y posa sa caméra et filma pendant 50 secondes le 1<sup>er</sup> film de l'histoire du cinéma : la sortie des usines Lumière. La section est de la rue a été fermée à la circulation il y a quelques années, apaisant l'espace situé entre l'Institut Lumière et l'école maternelle et primaire Lumière.

Or, aucun aménagement n'est venu accompagner cette piétonisation qui est amenée à se pérenniser. Dans ce cadre, il est souhaité une requalification de la section de la rue du Premier Film, entre la rue du Docteur Gélibert et la place Ambroise Courtois, en lien avec son nouveau fonctionnement.

Enfin, la chaussée ouest de la place Ambroise Courtois présente également des potentialités d'amélioration. Cette voirie, qui relie l'avenue des Frères Lumière au cours Albert Thomas, est une voirie large qui fragmente l'espace et crée une coupure entre la place piétonne et la rue du Premier Film et ne constitue pas un axe propice aux mobilités actives dans la continuité de la rue Antoine Lumière au sud et de la rue du Docteur Rebatel au nord.

La place Ambroise Courtois elle-même n'est pas amenée à être requalifiée car elle présente un aménagement en cohérence avec les usages et les nombreuses activités qu'elle accueille tout au long de l'année. Cependant, en lien avec la présente opération, un projet de replantation d'arbres est envisagé sur la place, afin de remplacer les platanes qui avaient dû être abattus suite à une infection par le chancre du platane.

Compte tenu de l'impact de ce projet global sur la vie des usagers du quartier, qu'ils soient riverains, commerçants, visiteurs ou travailleurs, il est proposé qu'une consultation de la population soit organisée pour définir le programme de l'opération. Une phase de concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, sera organisée au 1<sup>er</sup> semestre 2022 afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de cet axe.

**II - Enjeux et objectifs**

Quatre enjeux principaux ont été identifiés, se déclinant en plusieurs objectifs :

- apaiser l'avenue des Frères Lumière sur sa section comprise entre la rue Louis Jovet et la place Ambroise Courtois :

- . réduire et apaiser la circulation,
- . élargir les trottoirs,
- . permettre une cyclabilité de l'avenue, notamment en pratique familiale ;

- végétaliser le secteur :

- . apporter un maximum de végétation sur l'avenue des Frères Lumière sur sa section comprise entre la rue Louis Jovet et la place Ambroise Courtois : arbres et bandes plantées,
- . replanter la place Ambroise Courtois suite aux abattages des dernières années (chancre du platane) ;

- pérenniser la piétonisation de la rue du Premier Film et recréer un véritable parvis au lycée professionnel du Premier Film ;

- intégrer les usages et équipements existants : nombreux commerces et marché, Institut Lumière, Maison de la jeunesse et de la culture (MJC), groupes scolaires, etc.

**III - Périmètre**

Le périmètre de l'opération s'étend sur les axes suivants :

- l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jovet et la place Ambroise Courtois, de façade à façade,
- la chaussée ouest de la place Ambroise Courtois,
- la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois,
- la place Ambroise Courtois, en lien avec les replantations d'arbres uniquement.

**IV - Modalités de la concertation préalable**

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes.

Un dossier sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 (sauf le mardi ouverture à 10h00), et le jeudi de 12h15 à 19h45.

Ce dossier de concertation, mis à disposition du public, comprendra :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan périmètre du projet (annexé),
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation préalable sera également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sous la rubrique Une Métropole en actions, sous-rubrique Projets urbains, page Participation du public.

Les contributions pourront également être envoyées à l'adresse mail suivante : [projet.avenuelumiere@grandlyon.com](mailto:projet.avenuelumiere@grandlyon.com).

La Métropole organisera une ou plusieurs réunions publiques et pourra proposer d'autres actions afin de recueillir l'avis du public.

Ce dossier pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet sur une période de 3 mois.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

La concertation ouvrira en février ou mars 2022 et se poursuivra pendant une durée prévisionnelle de 3 mois. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème. Un avis administratif annoncera la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Il fera l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le Département du Rhône et sera affiché aux emplacements prévus à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème avant la date d'ouverture de cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'opération de réaménagement de l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à ouvrir la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275002-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
---